



## RESUME DE LA TROISIEME SESSION DU COMITE CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION: 2-11 MAI 2005

La troisième session du Comité chargé de la Mise en Œuvre de la Convention sur la Lutte Contre la Désertification (CRIC-3) s'est déroulée du 2 au 11 mai 2005, à Bonn, en Allemagne. Y ont pris part, près de 600 participants, dont les délégués de 130 pays Parties, ainsi que les représentants des agences des Nations Unies, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales. Les délégués se sont réunis en sessions plénières, en concertations régionales et en consultations informelles, pour procéder à l'évaluation de la mise en application de la Convention en Afrique, à l'examen des questions ayant trait à la mise en œuvre de la Convention, à l'échelon mondial, à des échanges d'expériences et à la formulation de recommandations concrètes pour les travaux futurs de la Convention. Plusieurs événements spéciaux ont eu lieu en marge de la réunion. La CRIC-3 a conclu ses travaux par l'adoption de son rapport, qui renferme les recommandations et les conclusions concernant la mise en application de la Convention, à la fois en Afrique et à l'échelon mondial, pour examen à la septième Conférence des Parties, prévue en octobre 2005 à Nairobi, au Kenya, en octobre 2005.

Au terme de cette réunion d'une semaine et demie, plusieurs délégués étaient d'avis que la CRIC-3 a été un exercice utile. Elle a donné aux pays touchés par la désertification, l'occasion de procéder à des échanges d'informations, d'expériences et des leçons apprises. Elle a mis en lumière les problèmes, les imperfections et les défis à relever dans la mise en œuvre de la Convention, et a formulé des recommandations quant à la manière d'améliorer le travail dans ce domaine. Toutefois, beaucoup ont également fait part de leur déception concernant la lenteur de la mise en œuvre, que certains attribuent au manque de ressources humaines, financières et techniques. Un grand nombre de participants ont convenu que, comme l'a exprimé le Secrétaire Exécutif Hama Arba Diallo, dans son discours de clôture, davantage de progrès et d'efforts sont nécessaires et que nous devons continuer à "pédaler," sans s'arrêter.

### BREF HISTORIQUE DE LA CCD/CRIC-3

La Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CCD) est la pièce maîtresse des efforts de la communauté internationale dans le domaine de la lutte contre la désertification et la dégradation des sols. La CCD a été adoptée le 17 juin 1994 et ouverte à la signature en octobre 1994. Elle est entrée en vigueur le 26 décembre 1996. La CCD compte actuellement 191 Parties. La CCD reconnaît les aspects physiques, biologiques et socio-économiques de la désertification, l'importance de la réorientation du transfert des technologies de manière à le rendre plus en phase avec la demande, et de l'implication des communautés locales dans la lutte contre la désertification et de la dégradation des sols. Au cœur de la CCD il y a l'élaboration de programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux (respectivement, PAN, SASR et PAR) par les gouvernements, en coopération avec les bailleurs de fonds, les communautés locales et les ONG.

**NEGOCIATION DE LA CONVENTION:** En 1992, comme requis par la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, l'Assemblée Générale de l'ONU a adopté la Résolution 47/188 appelant à l'établissement d'un comité de négociation intergouvernemental pour l'élaboration d'une convention sur la lutte contre la désertification dans les pays connaissant de graves sécheresses et/ou désertification, en particulier en Afrique (CNID). Le CNID s'est réuni à cinq reprises, entre mai 1993 et juin 1994, et a rédigé la CCD et quatre annexes régionales pour l'Afrique, l'Asie, l'Amérique Latine et Caraïbes, et la Méditerranée du Nord. Une cinquième annexe, pour l'Europe Centrale et Orientale, a été élaborée et adoptée au cours de la CdP-4, en décembre 2000.

En attendant l'entrée en vigueur de la CCD, le CNID s'est réuni à six reprises, entre janvier 1995 et août 1997, pour entendre les rapports sur l'état d'avancement de l'action urgente, lancée en faveur de l'Afrique et des mesures intérimaires prises en faveur des autres régions, et pour procéder aux préparatifs de la CdP-1. Les préparatifs ont englobé la discussion du programme et du budget du Secrétariat, des fonctions et des arrangements administratifs ayant trait au mécanisme de financement de la CCD, du Mécanisme Mondial (MM) et de l'établissement du Comité Scientifique et Technologique (CST).

**CdP-1:** La Première Conférence des Parties (CdP-1) de la CCD se réunit à Rome, en Italie, du 29 septembre au 10 octobre 1997. Le CST devait tenir simultanément sa première session les 2 et 3 octobre. Les ordres du jour de la CdP-1 et du CST-1 portèrent principalement sur les questions d'organisation. Les délégués choisirent Bonn, Allemagne, comme résidence du Secrétariat Permanent, et le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) comme l'organisation devant administrer le Mécanisme Mondial (MM). Sur recommandation du CST, la CdP établit un groupe spécial pour la supervision de la continuation du processus d'évaluation des repères et indicateurs et décida de charger le CST-2 d'examiner les liens entre les connaissances traditionnelles et la technologie moderne. Une réunion Plénière fut consacrée au dialogue entre les ONG et les délégués. Ces derniers devaient par la suite adopter une proposition appelant à consacrer des réunions Plénières, au cours des CdP à venir, au dialogue avec les ONG.

### DANS CE NUMERO

Bref Historique de la CCD/CRIC-3 .....	1
Compte Rendu de la CRIC-3 .....	2
Concertations Régionales .....	3
Première Réunion: L'Application en Afrique .....	5
Deuxième Réunion: Les Questions Mondiales .....	9
Recommandations/Conclusions de la CRIC-3 .....	14
Plénière de Clôture .....	16
Brève Analyse de la CRIC-3 .....	16
Réunion à Venir .....	18

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Changbo Bai, Elisa Morgera, Kunbao Xia, et Sarantuyaa Zandaryaa, Ph.D. Version française: Mongi Gadhoom. Editrice en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service Information de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les principaux bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: Le gouvernement des Etats-Unis (à travers le Bureau des océans et des affaires environnementales et scientifiques internationales, du département d'Etat américain); le gouvernement du Canada (à travers l'ACDI); l'Office Fédéral de l'Environnement, des Forêts et du Paysage (OFEFP); le Royaume-Uni (à travers le DFID); le ministère danois des affaires étrangères; le gouvernement allemand (à travers les ministères de l'environnement (BMU) et de la coopération pour le développement (BMZ)); le ministère néerlandais des affaires étrangères, la Commission Européenne (DG-ENV), et le ministère italien de l'environnement. Un soutien général a été accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2005, par: le PNUE; le gouvernement australien; le ministère fédéral autrichien de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et de la gestion des eaux; les ministères suédois du développement durable et des affaires étrangères; les ministères norvégiens de l'environnement et des affaires étrangères; les ministères finlandais de l'environnement et des affaires étrangères; SWAN International; le ministère nippon de l'environnement (à travers l'IGES), et le ministère nippon de l'économie, du commerce et de l'industrie (à travers GISPRI). La version française est financée par le ministère français des affaires étrangères et l'IEPF/OIF. Le financement de la version espagnole est fourni par le ministère espagnol de l'environnement. Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés uniquement dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service d'Information de l'IIDD <kimo@iisd.org>, au +1-646-536-7556 ou 212 East 47th St. #21F, New York, NY 10017, USA.



**CdP-2:** La Seconde Conférence des Parties (CdP-2) se réunit à Dakar, au Sénégal, du 30 novembre au 11 décembre 1998. Le CST se réunit en parallèle à la CdP du 1<sup>er</sup> au 4 décembre. Les délégués y approuvèrent les dispositions relatives aux liens institutionnels entre la Convention et le Secrétariat de l'ONU et à l'Accord concernant le Siège, conclu avec le gouvernement allemand. Le Secrétariat s'installa en Allemagne début 1999. La CdP approuva également les ajustements apportés à son budget et adopta les règles de procédure en suspens concernant les membres du Bureau, mais garda entre crochets le libellé concernant le vote majoritaire en l'absence de consensus. Les pays d'Europe Centrale et de l'Est furent invités à soumettre à la CdP-3 un projet d'annexe de mise en œuvre régionale. Le CST établit un groupe spécial pour le suivi de ses débats sur les liens entre les connaissances traditionnelles et modernes. Les délégués abordèrent les décisions concernant la stratégie à moyen terme du Secrétariat, l'adoption du Mémoire d'Entente (ME) conclu entre la CdP et le FIDA concernant le Mécanisme Mondial, et la proposition du G-77/Chine appelant à l'établissement d'un Comité sur l'Évaluation de la Mise en Œuvre de la Convention (CRIC).

**CdP-3:** Les Parties se réunirent pour la CdP-3 à Recife, Brésil, du 15 au 26 novembre 1999. Le CST se tint du 16 au 19 novembre 1999. La CdP approuva le ME longuement négocié concernant le MM. Elle décida d'établir un groupe de travail spécial pour l'évaluation et l'analyse approfondie des rapports sur les programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux, en vue de dégager des conclusions et de proposer des recommandations concrètes sur les futures étapes dans la mise en œuvre de la CCD. Les délégués s'accordèrent également sur la poursuite des consultations autour du projet de texte de l'annexe de mise en œuvre régionale additionnelle, pour l'Europe Centrale et de l'Est, en vue de son adoption à la CdP-4. La CdP désigna enfin un groupe de discussion, spécial, sur le savoir traditionnel et un autre sur les systèmes de prévention précoce.

**CdP-4:** Les Parties se réunirent du 11 au 22 décembre 2000, à Bonn, en Allemagne. Parmi les accomplissements les plus importants de cette CdP, l'adoption de la cinquième annexe régionale consacrée à l'Europe Centrale et de l'Est, le démarrage des travaux du groupe de travail spécial chargé de l'évaluation de la mise en application de la CCD, l'initiation de l'examen des modalités devant encadrer l'établissement du CRIC, la soumission des propositions concernant l'amélioration du travail de la CST, et l'adoption de la décision concernant l'initiative du Conseil du Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM) concernant l'exploration des meilleures options offertes au FEM pour le soutien de la mise en œuvre de la CCD.

**CdP-5:** La CdP-5 s'est réunie du 1<sup>er</sup> au 13 octobre 2001, à Genève, en Suisse, et le CST s'est réuni en parallèle du 2 au 5 octobre. La CdP s'est focalisée sur l'établissement des modalités devant encadrer les travaux devant être accomplis durant l'intervalle des deux années qui nous sépare de la CdP-6. Des progrès ont été enregistrés dans un certain nombre de domaines, notamment: l'établissement du CRIC, la détermination des modalités de l'amélioration de l'utilité et de l'efficacité du CST, et l'amélioration de la plate-forme financière de la CCD, suite au soutien vigoureux accordé à la proposition du FEM, de désigner la dégradation des terres parmi les pôles de focalisation de son financement.

**CRIC-1:** La première réunion du CRIC s'est tenue au siège de la FAO, à Rome, en Italie, du 11 au 22 novembre 2002. Le CRIC a été établi conformément à la décision 1/COP.5, pour procéder à la revue régulière de la mise en œuvre de la CCD, tirer les conclusions et proposer des recommandations concrètes à la CdP, concernant les étapes suivantes de la mise en œuvre. La CRIC-1 a procédé à l'examen des présentations des cinq régions de la CCD, traitant de sept domaines thématiques assujettis à l'évaluation: les processus participatifs impliquant la société civile, les ONG et les organisations communautaires de base; les cadres ou les arrangements législatifs et institutionnels; les liens et les synergies avec les autres conventions environnementales et, le cas échéant, avec les stratégies nationales de développement; les mesures de mise en valeur des terres dégradées, la surveillance de la sécheresse et l'évaluation de la sécheresse et de la désertification; les systèmes d'alerte précoce pour l'atténuation des effets de la sécheresse; l'accès des pays touchés Parties, en particulier, les pays en développement touchés, Parties, aux technologies appropriées, aux connaissances

et au savoir-faire; et la mobilisation des ressources et la coordination, tant au niveau national qu'à celui international, y compris la conclusion d'accords de partenariat.

La réunion a procédé également à l'examen des données concernant les mécanismes de financement pouvant apporter leur soutien à la CCD, des avis fournis par le CST et le MM, et du rapport du Secrétariat concernant les mesures visant à renforcer les liens avec d'autres conventions et organisations pertinentes.

La CRIC-1 a adopté enfin des recommandations concernant le programme de travail de la CRIC-2, énonçant que les sessions du CRIC, tenues durant les sessions ordinaires de la CdP procéderont: à l'examen du rapport exhaustif de la session intersessions; à l'évaluation des politiques, modalités opérationnelles et autres activités du MM; à la revue des rapports élaborés par le Secrétariat concernant l'exécution de ses fonctions; et à l'examen des rapports concernant la collaboration avec le FEM.

**CdP-6:** La CdP-6 s'est tenue du 25 août au 6 septembre 2003, à La Havane, à Cuba. Des progrès y ont été accomplis sur un certain nombre de sujets, dont: la désignation du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) comme mécanisme de financement de la CCD; les activités visant à la promotion et au renforcement des liens avec d'autres conventions et organisations, institutions et agences internationales pertinentes; l'amélioration de l'efficacité du CST; et le suivi du Sommet Mondial pour le Développement Durable (SMDD). La CdP a adopté 31 décisions, dont huit ont été élaboré dans le CST et six dans le CRIC.

La COP-6 a marqué la transition de la CCD de la phase de conscientisation à celle de la mise en application. Parmi les sujets qui ont marqué cette transition, il y a lieu de citer la désignation du FEM comme mécanisme de financement de la CCD et la détermination des critères devant encadrer l'évaluation du CRIC par la CdP-7. Deux facteurs ont servi de poussée supplémentaire pour la réalisation de progrès significatifs: la présence du Président cubain, Fidel Castro, connu pour sa capacité de "faire beaucoup avec peu," et le premier anniversaire du SMDD, qui avait retenu la lutte contre la désertification, comme outil pour l'éradication de la pauvreté.

### COMPTE RENDU DE LA CRIC-3

Lundi matin 2 mai 2005, le Président de la CRIC-3, Mohamed Mahmoud Ould El Ghaouth (Mauritanie) a ouvert la session. Il a fait remarquer que la prochaine étape de la CCD consistera à exercer un impact dans le domaine et à s'assurer de l'implication continue des acteurs. Il a également souligné qu'en raison de difficultés financières, la CRIC-3 avait été reportée de 2004 à 2005, et que le soutien à la participation des pays en développement et des organisations non gouvernementales (ONG) était limité. Il a rattaché l'importance des CRIC-3: au potentiel de la Convention d'encourager l'adoption d'une approche intégrée dans la mise en œuvre des objectifs retenus par le Sommet Mondial du Développement Durable (SMDD) et des Objectifs de Développement pour le Début du Millénaire (ODM); à la formulation des décisions devant être soumises, à travers la CRIC-4, à la CdP-7, pour adoption; et, à l'examen de l'avenir du processus du CRIC, à la CdP-7. Il a encouragé la CRIC-3 à apporter des contributions au renforcement nécessaire des aspects de durabilité des ODM.

Les participants ont ensuite élu Evgeny Gorshkov (Fédération de Russie), Rapporteur, et ont adopté l'ordre du jour et l'organisation des travaux (ICCD/CRIC(3)/1).

Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire Exécutif de la CCD, Hama Arba Diallo, a souligné que les niveaux inadéquats des contributions apportées au fonds fiduciaire consacré à la participation, ont empêché plusieurs pays Parties et ONG éligibles d'être représentées de manière effective. Il a exprimé sa gratitude aux pays donateurs, pour leur soutien au processus du CRIC, et a mentionné le Projet de Taille Moyenne du FEM cofinancé par la Banque Mondiale, qui a permis l'organisation de trois ateliers sous-régionaux consacrés aux leçons apprises et aux meilleures pratiques en Afrique. Il a introduit la structure de la session, qui incluait deux réunions consacrées l'une à l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention en Afrique et l'autre à l'examen d'une sélection de thèmes ayant trait au processus de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial. Il a appelé les pays affectés Parties qui n'ont pas encore adopté leurs programmes d'actions nationaux (PEN), à intensifier leurs efforts en vue de finaliser leurs PEN, d'ici fin 2005. Il a souligné que la CCD est un outil qui peut contribuer grandement à l'éradication de la pauvreté.



Après des concertations régionales, la plénière a repris le mardi matin 3 mai, pour entendre les déclarations des représentants des groupes régionaux et des groupes d'intérêt. La Jamaïque, au nom du G-77/Chine, et le Luxembourg, au nom de l'Union Européenne (UE), ont souligné l'importance de la mise en œuvre de la Convention pour la réalisation des ODM, l'UE proposant de mettre l'accent sur la désertification, à la fois aux échelons national et international, au cours du Sommet pour l'Évaluation du Début du Millénaire, prévu en septembre 2005. Le G-77/Chine a accueilli avec satisfaction la création du Programme Opérationnel 15 du FEM (PO 15), consacré à la dégradation des sols, souhaitant le voir mené dans le cadre d'une approche de la base au sommet. La représentante a déclaré que le FEM et ses agences d'exécution devaient faciliter la bureaucratie et éviter l'ajout de conditions supplémentaires dans le déboursement et l'allocation des fonds correspondant aux besoins des pays. Elle a souligné la nécessité: de poursuivre le traitement de sources de financement autres que le FEM; d'actualiser les engagements en faveur du transfert des technologies; et de renouveler les engagements en faveur de la CCD, en saisissant l'opportunité de l'Année Internationale des Déserts et de la Désertification (AIDD) en 2006. Rappelant la Décision de Paris concernant l'Efficacité de l'Aide, l'UE a souligné que la mobilisation des ressources pour les PEN devrait faire partie intégrante des stratégies nationales de développement, et que la bordure scientifique de la Convention, y compris l'intérêt porté aux savoirs traditionnels, devrait être aiguisée. Le délégué a également recommandé que le CRIC soit une instance consacrée à des discussions de fond, axées sur des résultats, avec moins de formalités et davantage d'interactivité, le G-77/Chine soulignant que la viabilité du processus du CRIC a été clairement démontrée.

La Syrie, au nom du Groupe Asiatique, a souligné que la mise en application effective des PEN, des programmes d'action sous-régionaux (PASR) et des programmes d'action régionaux (PAR), est encore en retard, et a souligné le besoin urgent d'harmoniser les activités programmatiques à tous les niveaux. Attirant l'attention sur les difficultés auxquelles la région Africaine a été confrontée dans l'élaboration de ses rapports nationaux, à cause de la longueur du processus de mobilisation des ressources, le délégué a appelé à l'amélioration des processus institutionnels et du soutien financier, pour une mise en application effective de la Convention.

Intervenant au nom du Groupe Africain, le Swaziland a souligné que l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention, en Afrique, a été utile pour l'amélioration de la prise de conscience quant aux besoins économiques des personnes qui dépendent de l'utilisation des ressources naturelles. Le délégué a appelé l'ensemble des acteurs à cibler des projets de génération de revenus pour les pauvres, de réaliser la gestion durable des sols (GDS). Il a encouragé les délégués à dégager une stratégie appropriée pour un financement opportun et adéquat pour l'élaboration des rapports nationaux. Soulignant que seuls les pays africains ont accès au financement du PO 15 du FEM, il a précisé que plusieurs pays africains ont finalisé leurs PEN et ont besoin d'investissements pour leur mise en application.

Parlant au nom de l'Europe Centrale et Orientale (ECO), l'Arménie a déclaré que l'évaluation de la mise en œuvre en Afrique sera utile dans l'élaboration des rapports nationaux des pays de la région. Attirant l'attention sur l'emplacement géographique de la région et sur la similarité des problèmes posés aux régions d'ECO et Méditerranéenne, le délégué a exprimé l'intérêt que portent les pays d'ECO à leur participation dans le programme retenu pour les pays de la région Nord Méditerranée. Concernant les questions mondiales, outre la mobilisation des ressources et le transfert des technologies et du know-how, il a mis en relief la nécessité d'un soutien pour l'élaboration des PEN, à travers le Mécanisme, et pour l'élaboration des rapports nationaux. Il a également demandé au Secrétariat de tenir un atelier régional, pour aider les pays d'ECO dans ce domaine.

Le délégué de St. Vincent et Grenadines, parlant au nom de la région Amérique Latine et Caraïbes, a déclaré que les recommandations de la CRIC-3 devraient prendre en ligne de compte la position de l'Assemblée Générale concernant l'AIDD. Il a mis en exergue l'importance de la coopération et du partenariat dans la mise en œuvre effective de la Convention, et a affirmé qu'un effort concret devrait être fourni pour le traitement du problème récurrent de la mobilisation des ressources et du manque de fonds. Il a égale-

ment indiqué que la région attend avec impatience de voir le FEM et la Banque Mondiale lui accorder un soutien plein et engagé pour l'élaboration des rapports nationaux.

### CONCERTATIONS REGIONALES

La Norvège, au nom de JUSSCANNZ, a souligné que les questions touchant à la lutte contre la désertification doivent être examinées dans le cadre des engagements internationaux plus larges, tels que les ODM et l'AIDD. Mettant en relief le rôle de la CCD dans le rappel à la communauté internationale que la lutte contre la dégradation des sols et l'éradication de la pauvreté sont complémentaires, le porte-parole a affirmé que la Convention est un outil majeur de l'intégration du développement des terres sèches dans les papiers des stratégies de réduction de la pauvreté (PSRP). Il a également souligné que les PEN devraient être intégrés dans les politiques macroéconomiques et dans les stratégies nationales d'allègement de la pauvreté, et a souhaité voir un accent plus prononcé, être placé sur la société civile dans la mise en œuvre de la Convention.

Après la plénière d'ouverture, lundi 2 et mardi matin 3 mai, les Parties ont prit part à des concertations régionales parallèles.

**AFRIQUE:** La concertation a été présidée par Bongani Masuku (Swaziland). Il a présenté un exposé sur les résultats des trois ateliers sous-régionaux: l'Atelier Sous-régional pour l'Afrique du Nord et de l'Ouest, du 9 au 11 février 2005, à Ouagadougou, au Burkina Faso; l'Atelier Sous-régional pour l'Afrique Centrale, du 15 au 17 février 2005, à Douala, au Cameroun; et l'Atelier Sous-régional pour l'Afrique Orientale et du Sud, du 21 au 23 février 2005, à Addis Ababa, en Ethiopie. Le Secrétaire Exécutif de la CCD, Diallo, a déclaré que les contributions qui seront apportées par les pays africains Parties constitueront un point de repère dans l'histoire du CRIC.

Au sujet du processus participatif impliquant les ONG, les Organisations de la Société Civile (OSC) et les Organisations Communautaires de Base (OCB), les délégués ont souligné l'importance du renforcement de leurs capacités à participer. Au sujet de la réhabilitation des sols dégradés, les délégués ont indiqué qu'il est essentiel de comprendre et de traiter les principales causes de la dégradation. Au sujet du FEM, ils ont souligné qu'une aide devrait être fournie aux pays africains Parties, pour le renforcement de leur capacité à accéder aux financements du FEM. Ils ont souhaité voir une assistance être fournie aux pays africains qui n'ont pas encore élaboré leurs PEN. Au sujet de la mise en œuvre de la CCD, ils ont appelé à l'établissement de liens étroits et de synergies avec d'autres conventions environnementales, en particulier la Convention-Cadre sur les Changements Climatiques (UNFCCC) et la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Ils ont souligné qu'il est nécessaire d'améliorer le fonctionnement propre et l'efficacité des Organes Nationaux de Coordination (ONC), et qu'un mécanisme pour le suivi et l'évaluation de l'efficacité des ONC devrait être mis en place. Ils ont également mis en exergue la nécessité de l'intégration des ONC avec les trois conventions de Rio, i.e. l'UNFCCC, la CCD et la CDB.

Au sujet de la mise en œuvre du PAR et de ses réseaux de programmes thématiques (RPT) pour la lutte contre la désertification en Afrique, les observations suivantes ont été présentées: les institutions chargées des ROT devraient élaborer des plans pour la mise en œuvre du PAR; le PAR devrait être mis en œuvre à l'échelon sous-régional et régional; et l'opération et l'efficacité des RPT devraient être mises en relief. Les délégués ont souligné qu'il est nécessaire de faire davantage de mise en réseau électronique pour l'échange d'informations, et qu'il est besoin d'une évaluation détaillée et objective de la performance des RPT et de l'échange et de la diffusion des données, en particulier aux décideurs politiques.

La concertation régionale s'est poursuivie mardi matin 3 mai. Au sujet des voies et moyens d'améliorer les procédures de communication des données, ainsi que la qualité et le schéma des rapports nationaux, le Secrétariat a montré du doigt un certain nombre de problèmes, notamment le fait que très peu de rapports fournissent des détails sur la manière dont les Parties sont en train d'utiliser des indicateurs d'impact ou sur le point de savoir si ces indicateurs sont en train d'être testés sur le terrain; et le fait que le financement des activités d'établissement des rapports n'a été ni prévisible ni cohérent. Au cours du débat, les participants ont demandé aux donateurs et aux organisations internationales de fournir un financement adéquat et une assistance dans le renforcement de leur aptitude à produire des rapports de haute qualité. Ils



ont demandé au Secrétariat de faciliter l'organisation d'un atelier et des activités de renforcement des capacités dans lesquelles les Correspondants Nationaux (CN) devraient être entièrement impliqués.

Au sujet des ajustements nécessaires à l'élaboration et l'application des programmes d'action, le Secrétariat a déclaré que dans les rapports nationaux soumis par les Parties, les questions telles que l'énergie, le suivi et l'alerte précoce, ne sont pas traitées de manière adéquate. Tout en apportant leur appui au développement des sources d'énergie renouvelable, quelques pays ont déclaré que certaines technologies, telles que celles des équipements de l'énergie solaire, ne sont pas abordables dans les pays africains, et ont souligné l'importance de la mise au point de sources d'énergie renouvelable, pratiques et abordables. Un délégué a souligné l'importance de la protection et de l'utilisation rationnelle des parcours de pâturage. Les participants ont demandé une assistance dans la mise en place de systèmes de suivi et d'alerte précoce.

**ASIE:** Khaled Al-Shara'a (Syrie) a présidé la concertation. Le Secrétaire exécutif Diallo a résumé les perspectives régionales dans la mise en application de la convention en Asie et a précisé que le problème de la dégradation des sols est devenu une priorité sur l'agenda du développement durable de la région. Il a mis en relief la nécessité de mobiliser des ressources financières et de promouvoir une implication plus importante des partenaires internationaux dans la mise en œuvre des PAN, des PASR et des PAR, et a souligné l'importance de la coopération sud-sud pour la promotion des savoir faire et du transfert des technologies.

Au sujet de l'approche participative devant être appliquée dans l'élaboration et l'exécution des programmes d'action, un représentant des ONG a déclaré que la participation peut être améliorée à travers des initiatives d'implication des locaux dans des ouvrages tels que les jardins communautaires et scolaires. Un pays a souligné l'importance des indicateurs pour le suivi et l'évaluation des activités nationales.

Au sujet des cadres législatifs et institutionnels, un délégué a déclaré que l'absence de législation nationale affecte la mobilisation des ressources et le financement, et un autre a souligné l'importance de l'application des lois. Au sujet de interconnexions et des synergies avec d'autres conventions environnementales, quelques pays ont mis l'accent sur la nécessité de développer les synergies aux échelons international et national. Au sujet des mesures de réhabilitation des terres dégradées et de mise en place de systèmes d'alerte précoce visant à atténuer les effets de la sécheresse, une ONG a souligné la nécessité de recommandations pratiques et applicables.

Au sujet de la mobilisation des ressources, plusieurs délégués ont souligné la nécessité: de déterminer les besoins et les demandes de financement; de changer la stratégie de financement; de rattacher les activités de lutte contre la désertification à celles de l'éradication de la pauvreté; et de fournir des soutiens financiers pour la mise en œuvre des PAN. Quelques pays ont également souligné que la procédure d'accès au financement devrait être plus facile.

Au sujet des voies et moyens de promouvoir le savoir faire et le transfert des technologies, un pays a souligné la nécessité de classer en ordre prioritaire les mesures immédiates et à long terme. Un autre pays a indiqué que la création de conditions favorables et l'affectation de ressources financières adéquates, sont nécessaires au transfert des technologies, et d'autres encore ont souligné que le transfert des technologies requiert une mobilisation des ressources. Un représentant d'ONG a mis l'accent sur les meilleures technologies disponibles et celles qui ont des effets multiples.

Mardi matin, le représentant du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a présenté le projet portefeuille des PNUD/FEM visant à aider les pays les moins avancés (PMA) et les Petits Etats Insulaires en Développement (PEID) dans l'élaboration de leur PAN et des plans d'investissement pour l'application des PAN, soulignant la nécessité d'un renforcement des capacités dans ces pays.

Au sujet du suivi et de l'évaluation de la sécheresse et de la désertification, un délégué a souligné l'importance de la coopération sud sud, et un autre a signalé qu'il n'existe aucun repère de référence pour le suivi et l'évaluation aux échelons régional et sous-régional.

**AMERIQUE LATINE ET CARAIBES:** Cette concertation régionale a été présidée par Edmund Jackson (St. Vincent et Grenadines). Au sujet des processus participatifs, plusieurs délégués ont

souligné que la conscientisation du public a besoin d'être améliorée. Un délégué a indiqué que l'absence de ressources est un obstacle de taille, et un autre a déclaré que le financement est un élément clé. Un délégué a suggéré que les gouvernements et les OSC devraient établir des points focaux pour la participation et la connexion avec les communautés locales. Quelques délégations ont déclaré que les processus participatifs ne peuvent réussir que lorsque les gouvernements les institutionnalisent et s'y engagent financièrement. Un pays a également souligné la nécessité de mener des évaluations du degré d'information du public de la réalité de la dégradation des sols.

Au sujet des systèmes d'alerte précoce anti-sécheresse et de la réhabilitation des sols dégradés, un pays a souligné l'importance pour la région de poursuivre ses efforts dans ce domaine, en particulier les sols agricoles. Un autre a souligné l'importance de l'alerte précoce dans le domaine de la lutte contre la désertification. Un délégué a attiré l'attention à fois sur les mesures préventives et les mesures curatives, ainsi que sur le soutien financier et technique, à cet effet.

L'après-midi, les délégués ont procédé à l'examen de la question de la mobilisation et de la coordination des ressources. Le Secrétaire Exécutif Diallo a souligné la nécessité de déterminer et d'explorer des voies et moyens de mobiliser des fonds pour permettre aux pays de parachever les rapports nationaux et les PAN. Plusieurs intervenants ont fait part de leurs réserves concernant l'absence de financement. Un délégué a déclaré que les demandes de financements en faveur des Parties de la région devraient être reflétées dans les recommandations de la CRIC-3, en particulier pour les projets menés aux échelons national et régional. Certains orateurs ont fait observer que très peu de fonds ont été fournis aux ONG.

Au sujet de l'accès des pays affectés Parties, en particulier, les pays affectés en développement Parties, aux technologies appropriées, aux connaissances et au savoir-faire, le Comité Scientifique et Technologique a décrit les manières de promouvoir les différents types de technologies et les approches en matière de transfert des technologies. Un pays a déclaré que le travail accompli par le CST et ses experts devrait être publié. Un autre a souligné que la région a beaucoup à offrir dans le domaine des savoirs traditionnels, pour arrêter la désertification.

Au sujet de la prise en considération des voies et moyens d'améliorer les procédures encadrant la communication des données, ainsi que la qualité et la forme des rapports à soumettre à la CdP, les délégués ont souligné la nécessité de procéder à la collecte et à la diffusion des données au sein de la région à travers le centre d'échange d'informations. Un délégué a plaidé pour l'utilisation des sites web officiels des gouvernements pour les échanges d'informations, et un autre a suggéré de recourir aux outils conventionnels tels que la diffusion radiophonique.

Le Secrétariat a présenté un exposé sur la considération des ajustements nécessaires au processus d'élaboration et d'application des programmes d'action, y compris l'évaluation de la mise en œuvre améliorée des obligations relevant de la Convention. L'oratrice a attiré l'attention sur plusieurs nouveaux domaines pour le processus de mise en application, notamment: l'éradication de la pauvreté, l'énergie renouvelable et les systèmes d'alerte précoce dans le domaine de la dégradation des sols.

Mardi matin, un délégué a souligné l'importance des programmes sous-régionaux et nationaux, compte tenu du fait que la désertification traverse les frontières. Un autre a mis en relief la coordination entre les programmes. Le Secrétariat a déclaré que ces programmes sont commandés par la demande, et ne sauraient être menés sans financements de la part des gouvernements. Un orateur a mis l'accent sur les synergies entre diverses questions, conventions et organisations intergouvernementales, et a indiqué que les PASR devraient s'efforcer d'impliquer la coopération entre les pays voisins.

Le Président Jackson a mis en exergue les sujets clés devant être débattus dans le cadre régional, notamment: la reconstitution de fond du FEM, le rôle du MM, la Déclaration de Bonn sur les PAN, et les programmes régionaux et nationaux

**MEDITERRANÉE DU NORD & EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE:** La concertation relative à ces régions a été coprésidée par Mario Quagliotti (Italie) et Ashot Vardevanyan (Arménie). Au sujet de l'ordre du jour de la CRIC-3, le Secrétariat a mis l'accent sur l'examen à la fois des questions africaines et des questions mondiales, et a signalé que les mandats et les fonctions



du CRIC seront assujettis à un renouvellement, et les attributions du CRIC, à une évaluation, à la CdP-7. Au sujet de l'évaluation de la mise en application de la CCD dans les pays africains touchés, le Secrétariat a souligné la nécessité de se focaliser sur: le lien entre la réduction de la pauvreté et la désertification, la promotion des activités de génération de revenus, et l'implication des communautés locales. Le Secrétariat a souligné la nécessité d'intégrer les discussions sur l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) au sein de la CCD, et a invité les Parties à apporter leur contribution à l'élaboration du rapport concernant la mise en application de la Déclaration de Bonn, qui doit être soumis à la CdP-7. Le Coprésident Quagliotti a précisé que la soumission des PAN a dépassé les attentes. Les Experts des deux régions ont présenté des informations sur le contexte régional général, l'un deux mettant en exergue le consensus réalisé entre les pays sur le besoin d'améliorer la législation concernant la désertification.

Au sujet de l'utilisation durable et de la gestion des parcours, un expert de la région Méditerranée du Nord a souligné la nécessité d'encourager la prise de mesures efficaces pour la diffusion d'un code des pratiques agricoles, et un expert de la région d'UCO a cité le surpâturage comme étant l'un des problèmes les plus urgents à résoudre. Un pays a souligné la nécessité d'indicateurs numériques permettant de s'assurer des rapports transparents et comparables.

Les experts régionaux ont présenté des reports sur le suivi et l'évaluation de la désertification et sur les programmes de reboisement/boisement. L'ECO a mis l'accent sur la coopération régionale dans le domaine de la recherche scientifique, l'un des participants accordant une priorité au reboisement. Au sujet du financement, le Secrétariat a suggéré le rattachement de la désertification aux changements climatiques, la prévention des catastrophes naturelles, la réduction de la pauvreté et les ODM. D'autres participants ont souligné la nécessité de financements extérieurs, mettant en relief les projets financés par l'UE. Au sujet du transfert des technologies, un participant a présenté un rapport sur l'Evaluation Ecosystémique du Début du Millénaire et sur le rôle du savoir traditionnel. Le Secrétariat a fait part de ses réserves concernant le progrès limité accompli dans le domaine de l'élaboration des rapports, à l'échelon national.

La concertation s'est poursuivie mardi matin, lorsque le Secrétariat a introduit les dialogues interactifs mondiaux sur la rationalisation des PAN et sur les effets de la désertification sur la migration et sur les conflits. L'orateur a également mis les participants à jour sur la question de la coopération régionale, énumérant les activités proposées par les pays de la région de la Méditerranée du Nord et les pays de la région ECO. Plusieurs délégués ont échangé leurs expériences dans le domaine de la réalisation des activités proposées, mettant l'accent sur les progrès accomplis et les défis posés en raison des contraintes financières et de la limite des capacités nationales. Quelques délégués ont retiré les activités proposées, et d'autres ont confirmé leur engagement indiquant toutefois des retards attendus. Le Secrétariat a décrit les activités planifiées pour l'exercice 2006, telles que discutées par le comité d'organisation qui englobe: la Banque Mondiale, les Volontaires des Nations Unies, l'UNESCO, la FAO et la CDB. L'orateur a mis en relief le nouvel aspect du patrimoine culturel dans les déserts.

#### **PREMIERE REUNION: L'EVALUATION EN AFRIQUE**

Mardi après-midi 3 mai, le Président El Ghaouth a introduit les documents consacrés à l'examen des rapports sur la mise en application des pays affectés touchés Parties, y compris sur le processus participatif (ICCD/CRIC(3)/2, Add.1 à Add.4), à l'examen des rapports soumis par les pays industrialisés Parties sur les mesures prises pour aider à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'action des pays africains touchés Parties (ICCD/CRIC(3)/3, Add.1 et Add.2), et à l'examen des données fournies par les organisations des Nations Unies, les OIG et les ONG au sujet de leurs activités menées en soutien à l'élaboration et à l'application de la Convention dans les pays africains (ICCD/CRIC(3)/4).

**PROCESSUS PARTICIPATIF IMPLIQUANT LA SOCIÉTÉ CIVILE, LES ONG ET LES OCB:** Ce thème a été examiné en plénière, mardi après-midi 3 mai. Les délégués ont entendu des exposés présentés par une sélection de pays africains.

Le Gabon a présenté son expérience en matière d'implication des parties prenantes dans l'élaboration de la stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté, et dans les différents programmes environnementaux. La représentante a déclaré que les enseignements tirés suggèrent: de faire usage des forums de discussion

disponibles; de promouvoir l'échange d'informations entre les différentes parties prenantes; l'établissement de forums de discussion virtuels pour l'échange d'informations; et la promotion des initiatives de conscientisation.

Le Ghana a présenté son expérience dans le domaine de l'implication des communautés dans les projets de gestion des feux de brousse et de l'habilitation des communautés dans la gestion de leurs ressources naturelles, a attiré l'attention sur le programme de plantation d'arbres initié par le groupe des femmes Yameriga. La représentante a également souligné l'importance de l'utilisation des croyances traditionnelles dans la protection des ressources naturelles.

Le Zimbabwe a introduit le Projet du District de Muposhi, se focalisant sur le cadre institutionnel régissant la mise en application des PAN. Le projet vise à la mobilisation de l'ensemble des partenaires, avec un financement de la part du MM, se focalisant sur l'application de la loi, le renforcement des capacités et les leaders traditionnels, la conscientisation du public, et le soutien des comités de district environnementaux. Les avantages du projet englobent l'éradication de la pauvreté, la génération de revenus et la réduction du taux de désertification. Au sujet de la promotion de la participation dans la mise en application de la Convention, la représentante a recommandé: la mobilisation des ressources adéquates; l'investissement dans le renforcement des capacités locales; la promotion de la participation de toutes les institutions; la promotion de l'appropriation des initiatives par les communautés locales; et le développement des synergies entre les accords environnementaux multilatéraux et les efforts fournis par les gouvernements et par les ONG.

Dans les discussions qui ont suivi, la Colombie a présenté les conclusions atteintes durant les concertations du Groupe Amérique Latine et Caraïbes (GRULAC), telles que la nécessité d'une participation permanente, l'absence de financements ciblés et de communication avec les communautés locales, et la possibilité d'utiliser les mass médias. L'UE a recommandé: la décentralisation et l'affectation des fonds des collectivités et des communautés locales; l'implication du secteur privé dans la GDS; et l'amélioration de la transparence dans, et l'évaluation de, la participation de la Société Civile dans la mise en œuvre de la Convention. Le Groupe de Coordination des Zones Arides a présenté une étude de cas menée en Ethiopie, se focalisant sur la participation des différentes parties prenantes dans "le projet de répartition des versants de vallées aux Jeunes sans terres." Ce projet détermine les rôles et les responsabilités des divers groupes dans ce processus participatif, notamment: les bénéficiaires, les associations, les communautés environnantes, les administrations gouvernementales, et les ONG. L'oratrice a précisé que la participation à différents niveaux et dans différents lieux, est interconnectée, soulignant que les institutions des communautés locales doivent être légitimées.

Le G-77/Chine a appelé la communauté internationale à soutenir la durabilité des processus participatifs à l'échelon local. L'Inde et la Namibie ont apporté leur appui à l'habilitation des communautés locales à travers des initiatives législatives. L'Indonésie a mis en relief les liens entre la pauvreté, les moyens de vivre et la participation, et l'habilitation des femmes, des jeunes et des communautés autochtones. Le Kirghizstan a mis en exergue la pauvreté, la migration et les aspects économiques de la désertification, en tant que thèmes intersectoriels.

La Tunisie a déclaré que le PAN est un bon outil pour la promotion de la participation des parties prenantes, suggérant que les ONG peuvent être chargées de tâches environnementales sur une base contractuelle. L'Algérie a souligné que la participation doit être soutenue par des programmes assortis de procédures claires, des objectifs et une formation. La Tanzanie a souligné que pour être efficace, la participation à l'échelon national devrait être légalisée. L'Iran a parlé du rôle des centres de recherche dans la promotion de la participation. Le Zimbabwe a souligné la décentralisation de la gestion des ressources naturelles pour s'assurer de la participation.

**CADRES OU ARRANGEMENTS LEGISLATIFS ET INSTITUTIONNELS:** Ce thème a été examiné en plénière mercredi 4 mai. Le Secrétariat a décrit les principaux points engendrés par les ateliers sous-régionaux africains, en particulier, la nécessité d'établir des ONC et de mettre à jour et d'harmoniser la législation nationale.

Le Bénin a partagé ses expériences dans le domaine de l'adoption des mesures visant à réduire la pression continue sur les ressources naturelles, qui sont menées à travers les ressources



naturelles et les programmes de gestion des terres. Le délégué a indiqué qu'une réforme juridique a été entreprise pour mettre à jour les lois et pour renforcer leur application, et, côté institutionnel, diverses structures ont été établies avec l'implication de tous les acteurs.

Le Kenya a décrit les principaux principes de sa loi-cadre régissant l'environnement, mettant en exergue l'implication des diverses institutions, à tous les niveaux, dans l'application des lois. En dépit des succès réalisés, le pays a encore des défis à relever, en particulier: la mobilisation des ressources; l'accroissement de la part du budget national affectée à la désertification; l'amélioration de la gestion des ressources naturelles transfrontière; et l'implication des communautés locales dans la gestion environnementale.

Dans son exposé, le délégué des Seychelles a mis l'accent sur: l'érosion des sols due à l'élévation du niveau des mers, découlant des changements climatiques; les difficultés rencontrées dans l'application des lois et des réglementations en raison du manque de main-d'œuvre et de ressources; et la protection de quarante pour cent de ses terres.

Après les exposés, un délégué a exprimé son intérêt pour le Tribunal des Citoyens mis en place au Kenya et a souhaité en savoir davantage sur sa manière de fonctionner. Un autre délégué a fait observer l'importance des mesures traditionnelles dans la protection des sols. Quelques délégations ont souligné que la coordination et les synergies entre les trois conventions de Rio devraient être plus concrètes. La Chine, au nom du Groupe asiatique, a souligné l'importance de la législation et de l'application de la loi, ainsi que des arrangements institutionnels et de la bonne coordination. Le Panama, au nom du GRULAC, a souligné l'importance des cadres législatifs et institutionnels, appelant au renforcement de la coopération mondiale et des actions dans le domaine.

Le Lesotho et l'Ouganda ont mis l'accent sur la prise en considération des aspects sociaux. L'Ouganda a souligné que les cadres institutionnels et juridiques devraient viser à la modification des pratiques traditionnelles à long terme en matière d'utilisation des terres, qui contribuent à la dégradation des terres, et à l'accroissement des mesures d'encouragement à l'échelon communautaire. L'Inde a parlé de ses programmes nationaux de lutte contre la désertification et l'éradication de la pauvreté dans les régions affectées, soulignant que l'Inde dispose de cadres institutionnels et juridiques définis et élaborés, mais que le manque de ressources financières adéquates est la plus grande contrainte.

Appelant à une attention particulière sur les Etats insulaires en développement (PEID), le délégué des Comores a souligné que les changements climatiques, le déboisement et l'expansion des activités agricoles sont les principales causes de la dégradation des sols dans les PEID. Le Cap Vert a déclaré que les plans et les projets devraient se focaliser sur la gestion durable des ressources naturelles.

La Tunisie a mis en relief le rôle des OCN dans la lutte contre la désertification, et a souligné que les PAN devraient être entièrement intégrés dans les stratégies de développement nationales. Mettant en exergue le lien entre la pauvreté et la dégradation des sols, l'UE a recommandé que les questions de dégradation des sols soient intégrées dans les PSRP, et que certains PAN devraient être reformulés conformément à cela. Le représentant a également souligné l'importance de l'habilitation des autorités locales et communautaires dans la gestion de leurs propres ressources.

**LIENS ET SYNERGIES AVEC D'AUTRES CONVENTIONS ENVIRONNEMENTALES ET, SELON CE QU'IL CONVIENT, AVEC LES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT NATIONAL:** Ce thème a été examiné par la plénière, mercredi 4 mai. Le Secrétariat a introduit les principaux résultats des ateliers sous-régionaux, relativement aux liens et aux synergies.

La Gambie a présenté son expérience nationale dans le domaine du développement des synergies et des liens entre les diverses conventions environnementales et les divers programmes nationaux en rapport, mettant l'accent sur: le processus participatif fondé sur une approche ascendante; la mise en application conjointe des programmes d'action de la CCD, de l'UNFCCC et de la CDB; la synergie dans la mise en œuvre de ces programmes d'action avec les PSRP, les stratégies de développement nationales, et les politiques macroéconomiques; la gestion intégrée des ressources naturelles; et les politiques et stratégies sub-sectorielles et

intersectorielles. Le délégué a précisé que le PAN a été intégré dans le Plan d'Action Environnemental de la Gambie et dans les Plans d'Actions Environnementaux Locaux.

Le Swaziland a décrit son approche à l'égard des problèmes rencontrés dans la promotion des synergies: l'intégration des PAN; l'amélioration du renforcement des capacités des PFN; l'engagement de l'ensemble des parties prenantes; et l'utilisation de consultants nationaux pour la mise en application des PAN. Quelques progrès ont été enregistrés, mais les insuffisances englobent: le manque d'implication des partenaires du développement et du secteur privé; la mauvaise application des stratégies et politiques de développement; et la faible capacité des PFN à coordonner et à guider la mise en application des PAN. Le délégué a recommandé de renforcer les institutions nationales et de susciter l'intérêt des partenaires du développement à accroître le financement direct destiné aux PAN.

Mettant en exergue les objectifs communs des trois conventions de Rio, la France a souligné la nécessité d'un système collectif d'information et de données, qui puisse servir également au systèmes d'alerte précoce et à l'adaptation aux changements climatiques. Il a suggéré la conduite d'études sur les coûts économiques, sociaux et environnementaux causés par l'érosion des ressources naturelles, et une meilleure coordination entre les donateurs et les fonds, et le renforcement des capacités.

Dans le débat qui a suivi, l'Algérie a déclaré que les synergies entre les trois conventions de Rio n'ont pas été réalisées en Afrique, soulignant la nécessité de projets axés sur les synergies. Le Burkina Faso a souligné l'importance de la coopération et de la coordination au plan interne. Le Salvador a déclaré que la question de l'eau est une question clé dans les trois conventions de Rio. Le Brésil a introduit son expérience dans la poursuite des synergies entre les départements des gouvernements nationaux et les organisations internationales et régionales.

L'Argentine, appuyée par la Tanzanie, a souligné que les synergies entre les trois conventions de Rio devraient être considérées du point de vue de leurs objectifs spécifiques, ainsi que dans le cadre du mandat et des responsabilités des correspondants des différentes conventions. L'Ouganda a déclaré que les synergies apportent une valeur ajoutée en termes d'utilisation efficiente des ressources, et a mis en relief la nécessité d'améliorer la prise de conscience du besoin d'une coordination efficace dans la mise en œuvre de l'ensemble des conventions environnementales. L'UE a parlé de la nature intersectorielle de la désertification, signalant qu'une coordination multidisciplinaire des conventions environnementales à l'échelon national mettrait à contribution les différentes parties prenantes.

Le Cambodge, au nom de l'Asie, a attiré l'attention sur le projet Capacité Nationale d'Autoévaluation (CNAE) pour la mise en application des trois conventions de Rio, qui vise à la détermination des priorités nationales et des besoins en matière de renforcement des capacités, ainsi qu'à l'élaboration des stratégies nationales pour le traitement des questions environnementales mondiales. Le Sénégal a déclaré qu'une étude axée sur l'identification des synergies et l'amélioration de la mobilisation des ressources, devrait être menée. La Guinée-Bissau a mis l'accent sur les aspects techniques, institutionnels et financiers des synergies. La Colombie a souligné la nécessité d'un examen sérieux de la nature et des objectifs des synergies.

La Suisse a fait part de ses réserves concernant la promotion des synergies comme approche formelle à l'échelon local. Cuba a déclaré que les synergies devraient être traitées en fonction des questions mondiale, notamment, la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'utilisation durable des ressources naturelles, la pollution et les changements climatiques. L'Ethiopie a introduit son expérience dans la mise en œuvre synergétique des trois conventions à l'échelon local. Le Canada a déclaré que l'harmonisation des activités de communication des données et de mise en place d'un système d'information est importante pour les synergies. Le Pakistan a mis l'accent sur la coordination, la conscientisation et le renforcement des capacités à l'échelon local. L'Inde s'est déclarée d'avis que les synergies devraient être placées au niveau stratégique, mais que la coordination est requise au niveau opérationnel.

Répondant aux questions et observations soulevées, le Secrétariat a décrit les activités menées pour l'établissement de synergies entre les trois conventions, notamment, la création d'un groupe de



liaison mixte, la mise en place d'un programme de travail conjoint, l'élaboration d'un papier d'action sur les activités communes et la tenue d'un atelier conjoint sur les forêts.

#### **MOBILISATION DES RESSOURCES ET COORDINATION, A LA FOIS NATIONALE ET INTERNATIONALE, Y COMPRIS LES CONCLUSIONS DES ACCORDS DE PARTENARIAT:**

Ce thème a été examiné en plénière mercredi 4 mai. Le Secrétariat a souligné que les pays africains ont rapporté l'établissement de mécanismes de coordination, mais ont fait état de difficultés rencontrées dans l'accès aux financements extérieurs, et ont appelé à un accroissement des ressources qui seront allouées au PO 15 du FEM, pour sa quatrième reconstitution de fonds.

L'Ethiopie a présenté son expérience dans la mise en place d'un fonds pour l'environnement à travers un financement d'amorçage fourni par le gouvernement. Le délégué a recommandé la mise en opération du fonds pour l'environnement, l'élaboration de davantage de projets participatifs et la consécration de la majeure partie du fonds aux communautés.

Dans son exposé, le Maroc a mis en exergue l'approche territoriale participative et dynamique de son PAN, et a présenté un rapport sur la réforme budgétaire qui permet aux fonds publics d'être consacrés aux processus participatifs et aux projets d'ONG. Le Niger a souligné le rôle du secteur privé dans les projets de reboisement/boisement et le processus de décentralisation en cours dans le pays, précisant toutefois que ces efforts sont encore insuffisants pour faire face à la magnitude de la désertification au Niger.

L'UE a réitéré que le développement des zones arides devrait devenir partie intégrante des cadres de développement nationaux et du programme de développement international, et a appelé à la mise en place de systèmes d'alerte précoce, à l'application d'indicateurs et à l'accroissement de la coopération scientifique nord sud dans le domaine de la désertification. Le représentant a souligné l'importance de la GDS pour l'amélioration des aptitudes d'assimilation à travers le renforcement des capacités, mettant en relief les obstacles d'ordre procédural entravant l'accès aux ressources financières nationales disponibles et au potentiel de la ligne budgétaire de la CDB consacrée aux terres sèches. Il a également attiré l'attention sur la nécessité d'un financement de base pour se conjuguer aux fonds du FEM, et a encouragé le montage de financements innovants, en particulier à travers l'établissement de partenariats avec le secteur privé.

Le Centre des Etudes et Applications du Développement Durable a présenté une étude de cas sur la mobilisation et la coordination des ressources pour un pastoralisme durable en Iran. Mettant en relief le soutien international fourni par les PNUD/FEM, les agences de coopération bilatérale et d'autres encore, la représentante a décrit les mécanismes de mobilisation des ressources nationales pour le pastoralisme, dont un programme baptisé Fonds d'Investissement Communautaire. Elle a précisé que ce programme d'appui à sources multiples vise: à la promotion du travail de conscientisation et d'information sur le pastoralisme nomade, en tant que moyen de GDS et d'éradication de la pauvreté; au renforcement des capacités des communautés de pasteurs nomades; et à la promotion d'un environnement politique favorable au pastoralisme.

Jeudi 5 mai, les délégués ont poursuivi le débat autour de ce thème, se focalisant sur les observations suscitées par les exposés présentés mercredi. Au sujet de la question soulevée par le Swaziland concernant la possibilité d'envisager un programme spécifique à la lutte contre la désertification, utilisant des ressources financières accordées par l'UE, l'UE déclaré que pour le lancement d'une telle initiative, un renforcement des capacités devrait être effectué auparavant, et que les initiatives axées sur la lutte contre la désertification devraient également englober les questions de gestion des bassins versants et de la désertification dans les bassins aquifères. Apportant son appui aux vues exposées par l'UE, l'Allemagne a souligné l'importance de l'alignement des règles et procédures des divers mécanismes financiers et de l'intégration des initiatives axées sur la gestion des sols dans les stratégies de développement nationales.

La Syrie a souligné l'importance de la GDS dans les zones arides, et a attiré l'attention sur les questions des conflits et des migrations causées par la dégradation des sols. La Gambie a souligné que la mise en œuvre de la Convention devrait se focaliser sur l'accomplissement des engagements pris et sur la réalisation d'actions concrètes dans le domaine. La Guinée a souligné l'importance de la synergie et de la coordination entre les donateurs, ainsi

que la nécessité du renforcement des capacités des pays dans le domaine de l'élaboration de propositions de projets éligibles. Mettant en exergue le soutien financier bilatéral qu'elle apporte aux pays africains pour la gestion durable des ressources naturelles, la Suisse a souhaité avoir des éclaircissements sur le point de savoir si le financement devait être acheminé à travers un canal officiel tel que les PAN pour les PASR, précisant qu'il est plus facile quelquefois de faire fournir les fonds à travers des arrangements bilatéraux. Faisant remarquer que plusieurs pays d'Asie et du Pacifique n'ont pas encore élaboré leurs PAN, Palau a estimé qu'il est prématuré de parler de l'application des PAN, et a appelé à des ressources acheminées à travers le MM pour l'élaboration des PAN, avant la CRIC-5.

Le Pakistan a souligné l'importance de la durabilité et de la continuité des programmes sans soutien financier extérieur, et a expliqué que la mobilisation des ressources nécessite un renforcement des capacités et devrait être commandée par la demande. La République Centrafricaine a déclaré que le soutien international est important pour la mise en application des PAN, ainsi que pour l'amélioration de la prise de conscience quant à l'importance du traitement des questions environnementales. Plusieurs pays ont souligné l'importance de l'intégration des PAN dans les stratégies de développement nationales, et des activités génératrices de revenus. Plusieurs orateurs ont également indiqué qu'outre les mécanismes financiers multilatéraux, il doit y avoir un investissement national dans la lutte contre la désertification.

L'UE a déclaré que la lutte contre la dégradation des sols requiert une approche intégrée. L'Ouganda a mis l'accent sur les difficultés rencontrées dans l'accès aux ressources financières disponibles. Le Burundi a suggéré un passage de l'approche fondée sur des projets à une approche fondée sur des programmes, en matière de financement. L'Azerbaïdjan a encouragé les pays à changer leurs pratiques dans le domaine des affaires, en vue de préserver les forêts et d'éviter la dégradation des sols. La Guinée-Bissau a fait remarquer qu'il n'existe pas de composante consacrée à la lutte contre la désertification, au sein du Fonds Européen pour le Développement. Le Viêt-Nam a déclaré que le financement exige un engagement politique de haut niveau. Madagascar a partagé son expérience dans le domaine de la gestion des programmes conjointement avec les pays donateurs. Le Kirghizstan a proposé que les pays engendrent des fonds à travers la promotion de l'écotourisme, du commerce et des exportations de produits. La Chine a plaidé pour la mise en place d'une législation consacrée à la lutte contre la désertification permettant de tenir les gouvernements pour responsables, à différents niveaux, ainsi que pour des politiques fiscales et foncières favorables à la mobilisation du secteur privé pour le financement.

La Conférence des Ministres des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) a suggéré que les pays créent leurs propres fonds nationaux pour la lutte contre la désertification. Une ONG a fait part de ses réserves concernant l'absence de participation d'ONG africaines dans les travaux de la CRIC-3, en dépit de la focalisation de la Convention sur l'Afrique. Le porte-parole a également fait remarquer que l'élaboration de PAN en Asie Centrale nécessite des ressources financières. L'Algérie a appelé à la promotion de la coopération sud-sud. Timor Leste a présenté un rapport sur l'intégration de la désertification dans son plan de développement national. Le Tadjikistan a souligné la nécessité d'accroître la confiance des donateurs en les pays récipiendaires, l'Inde soulignant l'importance des capacités des pays à utiliser les ressources financières de manière efficace. L'Egypte a accordé une priorité aux réformes économiques nationales permettant d'entamer des partenariats avec le secteur privé. L'Erythrée a partagé ses expériences dans le domaine de la mobilisation des ressources humaines locales, en particulier les communautés locales et les étudiants locaux. La Finlande a mis en relief le lien entre la mobilisation des ressources et la gouvernance, en particulier, avec les grands processus participatifs, à la fois à l'échelon national et à l'échelon international, ainsi que les approches fondées sur les droits, dans le domaine de la propriété des ressources naturelles. En réponse, l'UE a réitéré que la coopération internationale pour le développement et les financements accordés par l'UE sont guidés de plus en plus par les priorités des stratégies de développement nationales, recommandant l'intégration de la désertification dans les programmes nationaux et le renforcement du rôle des PFN pour s'assurer de leur participation dans les prises de décisions stratégiques. Le Niger a souligné le rôle des "chefs de file" dans l'amélioration de la coordination des donateurs.



## MESURES POUR LA REHABILITATION DES SOLS DEGRADÉS ET LA MISE EN PLACE DE SYSTEMES D'ALERTE PRECOCE:

Le Secrétariat a introduit ce thème à la plénière, vendredi matin 6 mai. Le représentant du CST a souligné que pour la première fois, une analyse du contenu scientifique et technique des rapports est entreprise et que des indicateurs et des repères y sont identifiés. Le Cap Vert a présenté un exposé sur les progrès nationaux accomplis dans la lutte contre la désertification, mettant en relief les techniques utilisées telles que le terrassement et la construction de barrages. Le Tchad a parlé de la création d'un système d'alerte précoce pour permettre la prévision des sécheresses et des pénuries alimentaires, recommandant la décentralisation des stratégies de prévention des crises et le renforcement des capacités nationales à coordonner les politiques de sécurité alimentaire et de restauration des sols. Djibouti a présenté une étude de cas de restauration forestière, soulignant l'importance de l'implication des communautés locales, de l'amélioration de la prise de conscience de la population et des décideurs, et de la création d'un département forestier au sein du Ministère de l'Environnement pour s'assurer de la durabilité des projets. L'Italie a présenté un projet réussi de réhabilitation de sols dégradés à Keita, au Niger, concluant que le savoir scientifique quantitatif et qualitatif est une condition préalable à la réhabilitation.

Au sujet de l'évaluation du contenu scientifique et technique des rapports, le Groupe d'Experts du CST a signalé: que quelques pays seulement ont appliqué les résultats du suivi dans les prises de décisions; que les indicateurs écologiques restent insuffisamment élaborés; qu'il n'y a pas de liens entre le savoir traditionnel et la recherche scientifique; et que la plupart des pays n'ont pas soumis de rapports ou n'ont pas établi de systèmes d'alerte précoce. Le porte-parole du Groupe a recommandé: le renforcement des capacités et des approches participatives; la normalisation des données et des renseignements; et l'amélioration de la coordination institutionnelle.

Au cours du débat qui a suivi, la Gambie a souligné l'importance des approches participatives, de la propriété foncière et d'une assistance à long terme dans la GDS. La Malaisie a introduit son expérience dans le domaine de la GDS aux échelons national et local. Le Guatemala a mis en relief les plans de prévention, la formation en matière de GDS, et les plans de réhabilitation des sols. Le Swaziland a attiré l'attention sur son manque de ressources pour la réhabilitation. Le Kirghizstan, au nom de l'Asie, a mis l'accent sur les sources d'énergie renouvelable et l'amélioration de la productivité, la lutte contre la salinisation des sols, la surexploitation des terres, l'accroissement des données concernant l'utilisation des sols, le suivi et les mesures de prévention, et l'implication du secteur privé. Djibouti a recommandé l'adoption d'une approche systématique dans la lutte contre la désertification. Le Maroc a accordé une priorité au ciblage des causes profondes de la dégradation des sols, dans les activités de réhabilitation.

La Guinée a souligné le rôle des communautés locales dans la réhabilitation des sols dégradés, et, appuyée par l'UE, a mis en relief la nécessité de l'harmonisation des données. L'UE a déclaré que le régime foncier, la planification et les processus décisionnels décentralisés, et le développement des marchés locaux sont autant d'éléments importants dans la mise en application de la GDS. Le Kenya a recommandé que les profils des pays doivent fournir des renseignements utiles aux décideurs, et a souligné la nécessité d'impliquer les communautés dans les mesures de réhabilitation des sols. Le Gabon a partagé son expérience dans le domaine du reboisement, y compris la mise en application des lois pertinentes, et a souligné l'importance de la mondialisation des systèmes d'alerte précoce. La Belgique et l'Argentine ont souligné l'importance de la dissémination et de la reproductibilité des meilleures pratiques et des cas de réussite. Le Ghana a partagé son expérience dans le domaine de la réhabilitation des sols dégradés, mettant l'accent sur le régime foncier, le partage des avantages, et les ressources de substitution. L'Éthiopie a signalé l'absence de données statistiques sur la dégradation des sols. La Chine a posé la question de savoir si les pays industrialisés entendaient poursuivre leur soutien aux pays touchés pour l'élaboration des outils scientifiques et techniques requis pour la mise en œuvre des initiatives de réhabilitation. L'Erythrée a partagé son expérience dans les efforts effectifs et ses efforts aboutis dans la création de zones protégées. Le Sénégal a souligné la viabilité des, et l'accès aux, données scientifiques, et l'échange d'informations sur les outils et les méthodologies.

L'Argentine a appelé à la communication entre les experts. L'Arménie a attiré l'attention sur l'exploitation des ressources naturelles et sur la pollution des sols, comme étant les principales causes de la dégradation dans son pays, et Grenade a mis en relief l'impact des activités humaines en général. L'Indonésie a déclaré qu'un suivi efficace est nécessaire, et a parlé de fossé à combler dans le domaine de la disponibilité des outils et des méthodologies. Sainte Lucie a signalé l'absence de données quantitatives et l'écart entre le CST et les divers acteurs travaillant dans ce domaine, suggérant que le CST fournisse des normes permettant d'harmoniser les données. Le Mali a souligné la nécessité de déterminer les effets sociaux des projets de réhabilitation. La Tunisie a partagé son expérience réussie dans la mise en œuvre des efforts de reboisement, mettant en relief l'implication des communautés locales. L'Ouzbékistan a demandé que le Secrétariat mobilise des fonds pour les activités et les outils de suivi, en particulier, la télédétection.

Répondant aux questions, le représentant du CST a souligné la nécessité de données crédibles et de méthodologies pour l'harmonisation des données, et a parlé des difficultés rencontrées dans l'analyse statistique des données. Le Tchad a appelé à un soutien continu des ONG dans la collecte des données techniques. L'Italie a déclaré que les communautés devraient être sensibilisées par rapport aux mesures de réhabilitation. Djibouti a déclaré que dans son pays la terre appartient à l'Etat et que les communautés sont considérées de fait propriétaires des terres. Le Cap Vert a présenté un rapport sur la construction du premier barrage dans le pays et a souligné le rôle du gouvernement dans la supervision des processus de reboisement.

**SURVEILLANCE ET EVALUATION DE LA SECHERESSE ET DE LA DESERTIFICATION:** Ce thème a été examiné par la plénière, vendredi matin 6 mai. Le Mali a présenté un exposé précisant qu'en 1999, un réseau national de surveillance environnementale, a été établi, et qu'il a collecté quelques données biophysiques. Il a informé les délégués de la création d'une composante suivi et évaluation dans le réseau, signalant toutefois que le financement est un problème de taille.

La Namibie a introduit son expérience dans le domaine du suivi à l'échelon local destiné à améliorer les prises de décisions dans les parcours semi-arides. Le délégué a précisé que des indicateurs d'évaluation, par score et par charge, des conditions du cheptel vif, ont été élaborés dans son pays. Impliquant les communautés locales, la méthode LLM utilise un savoir traditionnel et des pratiques qui fournissent des alertes précoces directes à la plupart des communautés touchées. Il a souligné que les systèmes de veille doivent être mis en œuvre par les agriculteurs locaux, sur la base de leurs besoins en matière d'information.

La Tunisie a rapporté qu'un système de veille, intégré dans le plan de développement national, a été établi pour l'obtention de données sur la GDS et pour l'élaboration des mesures de réhabilitation. Le délégué a souligné que le développement rural a été promu pour combattre la désertification, et a mis en relief: l'identification des outils d'évaluation, l'utilisation d'indicateurs pour évaluer les efforts fournis dans le domaine de la réhabilitation des sols dégradés, et le renforcement des capacités.

L'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) a introduit ses deux pôles stratégiques, i.e. le développement et l'information, et ses observatoires installés dans 11 pays en Afrique, engagés dans un suivi et une surveillance à long terme. Le représentant a décrit le travail accompli par l'OSS: dans l'élaboration des outils d'opération, de systèmes d'informations, des bases de données régionales et des indicateurs de l'érosion des sols; dans l'application de la télédétection à la surveillance des changements de végétation et de la désertification; dans la conduite d'évaluation des ressources; dans la cartographie; dans le suivi et l'évaluation de la réalisations des PAN; dans l'aide apportée aux pays pour le développement des profils environnementaux des pays, fournissant des données scientifiques pour les prises de décisions; et dans l'élaboration de modules de formation. Il a recommandé l'adoption d'une approche tournée vers les indicateurs, dans l'élaboration des systèmes d'alerte précoce.

Dans le débat qui a suivi, Cuba, au nom du GRULAC, a souligné l'importance des données de base, et a mis en relief la nécessité de mettre à jour les systèmes de collecte des données et de renforcer les capacités humaines. Soulignant l'importance du suivi et de l'évaluation dans la mise en œuvre de la Convention, le Maroc a fait état de l'absence de connaissances et de dispositions spécifiques sur





le suivi. Le délégué des Seychelles a partagé l'expérience de son pays dans l'élaboration de systèmes de suivi utilisant des données satellitaires. Au sujet des activités de l'OSS, le délégué des Etats-Unis a mis l'accent sur le suivi des effets sociaux, y compris l'impact des modifications survenues dans l'utilisation des terres sur l'agriculture traditionnelle, et Madagascar a demandé si l'OSS planifiait d'étendre ses activités à d'autres régions et d'autres pays. L'Union du Maghreb Arabe (UMA) a souligné l'importance de l'autoévaluation. L'UE a recommandé que le suivi et l'évaluation nationale dans les PAN ne devraient pas être limités à la désertification, et a réitéré l'importance des indicateurs. Israël a attiré l'attention sur l'importance de relevés effectués sur le long terme, pour le suivi de la productivité des sols, ainsi que pour le suivi et l'évaluation des effets des changements climatiques et des activités humaines sur la dégradation des sols. L'Allemagne a souligné la nécessité d'indicateurs économiques.

En réponse à une question posée par le GRULAC, le Mali a fait état de la disponibilité de données concernant la régénération des sols après les feux de brousse. La Namibie a déclaré que des données relevées sur les 30 à 40 dernières années sont utilisées pour la comparaison des repères, et a souligné que des indicateurs de suivi de l'état de l'environnement ont été élaborés. La Tunisie a mis en relief l'implication des communautés de base dans le suivi et l'évaluation. Au sujet des effets sociaux, l'OSS a souligné l'importance non seulement des données biophysiques, mais également des données socioéconomiques pour le suivi et l'évaluation.

**ACCES PAR LES PARTIES TOUCHÉES, EN PARTICULIER, LES PAYS EN DEVELOPPEMENT TOUCHÉS, AUX TECHNOLOGIES APPROPRIÉES, AUX CONNAISSANCES ET AU SAVOIR-FAIRE:** Ce thème a été examiné par la Plénière, vendredi après-midi 6 mai. Résumant les conclusions des ateliers sous-régionaux, le Secrétariat a souligné la nécessité, entre autres, d'une dissémination des techniques de production agricole durable, et d'une promotion des techniques de protection et de restauration des terres. L'oratrice a également mis en relief les principales recommandations, y compris: d'approfondir et de diffuser les connaissances; de promouvoir l'utilisation des technologies d'information de communication innovantes pour la diffusion des résultats de la recherche; et d'accroître la prise de conscience de l'existence de pratiques agricoles durables.

L'Algérie a partagé son expérience dans le domaine du transfert des technologies et de l'élaboration d'outils de suivi. Soulignant qu'un système d'observation satellitaire de la terre a été développé par l'Agence Spatiale Algérienne, il a indiqué que ce dernier est utilisé pour surveiller les modifications survenues dans l'utilisation des terres et l'état de l'environnement, ainsi que pour la planification dans les domaines de l'énergie et des mines. Précisant que les données satellitaires sont utilisées par les décideurs politiques dans la formulation des stratégies et politiques nationales, il a souligné que les données sont également utilisées par les universités, l'industrie et les communautés locales, et que l'accès aux données satellitaires est récemment devenu gratuit.

Madagascar a présenté un exposé sur l'application de techniques biologiques et mécaniques de réhabilitation des terres, et a souligné la nécessité des échanges d'expériences, du recours aux savoirs traditionnels et de la coopération sud sud. L'Afrique du Sud a parlé d'une approche axée sur l'être humain, en matière d'accès aux technologies, présentant une étude de cas sur les éco-technologies agricoles en soutien au savoir traditionnel. Le Centre International de Recherche Agricole dans les Zones Arides (ICARDA) a présenté son consortium de recherche sur la désertification, la sécheresse, la pauvreté et l'agriculture, qui engage les communautés rurales dans le travail de recherche à travers les nouvelles technologies d'information et des centres radio.

Dans le débat qui a suivi, la Chine, appuyée par le Maroc, a appelé: à des politiques préférentielles en faveur des pays touchés, leur permettant d'accéder aux technologies des pays industrialisés à peu de coût; à des programmes de bourses universitaires; et à un mécanisme pour la promotion d'une coopération sur les technologies les plus utiles, à établir par le Secrétariat et le CST. Israël a informé les délégués de la disponibilité de bourses octroyées par son pays pour des cours sur la gestion des terres sèches et des technologies en rapport. Le Swaziland a suggéré des transferts des technologies simples entre les communautés locales. L'UE a recommandé d'utiliser de manière efficace les programmes scientifiques disponibles, et d'édifier une base scientifique plus solide pour la Convention. Le G-77/Chine a réitéré que la communauté

internationale devrait honorer ses engagements dans le domaine du transfert des technologies à coût modéré. Le CST a annoncé le lancement, à la CdP-7, d'un portail consacré aux technologies pertinentes, et a présenté un rapport sur le débat en cours autour d'un programme de bourses universitaires.

**RAPPORTS SOUS-REGIONAUX ET REGIONAUX:** Lundi 9 mai, la plénière a procédé à l'examen des rapports sous-régionaux et régionaux concernant la mise en application de la Convention, ainsi que les résultats des ateliers sous-régionaux et régionaux en Afrique.

Le Comité Interétatique Permanent pour le Contrôle de la Sécheresse dans le Sahel a donné un aperçu sur les accomplissements dans le domaine de la lutte contre la désertification dans la sous-région et a mis en relief la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des PAN, les instruments économiques et les aspects sociaux de la gestion des ressources.

L'UMA a introduit ses activités sous-régionales, y compris l'établissement d'un observatoire pour le suivi des projets de désertification transfrontière. Le représentant du COMIFAC a souligné les contraintes, y compris les problèmes financiers et la lenteur des procédures administratives. Il a indiqué que leurs activités sont focalisées sur: l'amélioration de la prise de conscience; la sensibilisation des pays industrialisés partenaires, du soutien nécessaire dont les pays en développement ont besoin; et, la poursuite de la coopération avec le MM.

L'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD), a déclaré que tous les pays d'Afrique Orientale ont élaboré des PAN et ont établi des mécanismes pour leur mise en application. Il a déclaré que l'IGAD a des difficultés de mobilisation des ressources. La Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe, a introduit ses activités, qui englobent: le transfert des technologies à l'échelon local; le développement des technologies d'énergie renouvelable; l'élaboration de protocoles pour la gestion des ressources naturelles; la promotion d'un plan de développement stratégique incluant l'éradication de la pauvreté; la lutte contre le SIDA; et la garantie de la sécurité alimentaire.

L'OSS a mis l'accent sur la diffusion des données, et a indiqué que ses membres ont produit un inventaire cartographique et des données cartographiques informatisées. Le représentant a appelé à une mobilisation des ressources pour les RPT.

Le Président El Ghaouth a ensuite appelé les participants à présenter leurs observations sur les rapports des ateliers sous-régionaux. La Tunisie et le Swaziland ont déclaré que la coopération et la coordination régionale sont importantes dans l'élaboration et l'application des PAN et des RPT. Le Centre Arabe des Etudes des Zones Arides et des Terres Sèches a parlé des systèmes d'alerte précoce dans la région arabe. L'Organisation Africaine de Cartographie et de Télédétection a appelé au partage du savoir-faire en matière de suivi et d'évaluation de la désertification.

**DEUXIEME REUNION: LES QUESTIONS MONDIALES**  
**EXAMEN DES DONNEES DISPONIBLES RELATIVES A LA MOBILISATION ET A L'UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES:**

Au cours de la plénière du jeudi matin 5 mai, le Président El Ghaouth a introduit le point de l'ordre du jour " Examen des données disponibles relatives à la mobilisation et à l'utilisation des ressources financières et autres soutiens par les agences et les institutions multilatérales, en vue d'améliorer leur efficacité et leur utilité pour la réalisation des objectifs de la Convention, y compris les données concernant les activités du FEM, du MM et de son Comité de Facilitation " (ICCD/CRIC(3)/6). Il a indiqué aux délégués que l'examen de ce point de l'ordre du jour sera effectué avec la participation des membres suivants du groupe de discussion: Jim Carruthers, Président du Comité de Facilitation (CF) du MM; Moctar Touré, du FEM; Christophe Crépin, de la Banque Mondiale; Philip Dobie, du PNUD; Anna Tengberg, du PNUE/FEM; et Christian Mersmann, du MM. Le Groupe de discussion a été modéré par Octavio Pérez Pardo (Argentine).

Dans ses observations liminaires, Pardo a souligné la nécessité d'un mécanisme pour l'évaluation de l'efficacité des activités financières des agences multilatérales chargées de canaliser les financements aux pays en développement à travers les donateurs bilatéraux.

Touré a présenté un exposé sur l'édification de partenariats pour une mise en œuvre synergétique de la Convention. Il a mis en exergue les principes régissant les partenariats pour la GDS, y



compris l'introduction d'une approche nationale et d'une approche holistique dans les programmes de développement durable, tels que les PSRP. Il a souhaité voir le FEM se focaliser sur la gestion trans-frontière des ressources ayant rapport avec l'eau. Il a mis en relief les leçons apprises et les difficultés rencontrées, y compris les barrières institutionnelles, culturelles, financières et politiques posées aux partenariats. Il a également suggéré, pour l'avenir: de bâtir sur les acquis et d'accélérer les évolutions actuelles; l'institutionnalisation de l'intégration sectorielle et de la programmation nationale; la légitimation des approches fondée sur le partenariat, dans les programmes de financement; et le passage à une culture de concrétisation. Carruthers a introduit le travail du CF. Il a affirmé que ce dernier apporte désormais ses fruits et qu'il est utile dans l'échange d'informations et la facilitation des partenariats. Il a déclaré que le CF est également confronté à de nombreux défis et qu'il est en train de déterminer les enseignements à tirer. Il a mis en relief la nécessité de renforcer son autoévaluation et d'améliorer son rôle à l'échelon régional dans les questions stratégiques, précisant que le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA), en tant qu'institution hôte du MM, a fourni des ressources substantielles aux projets inscrits dans le cadre du plan de travail.

Crépin a parlé de la stratégie de la Banque Mondiale, soulignant la nécessité: de stratégies plus solidement ficelées à l'échelon national; d'une décentralisation et d'une délégation de pouvoir à l'échelon local; et de programmes de gestion par résultats, à l'échelon international. Il a appelé à des efforts collectifs et à un plan d'action clair inscrit dans un cadre de gestion par résultat selon un calendrier précis.

Dobie a présenté un exposé sur l'importance du renforcement des capacités, suggérant une focalisation sur la livraison plutôt "de procédés" (connaissances, aptitudes et données) que de matériel, et a déclaré que le renforcement des capacités offre des opportunités pour l'habilitation des populations locales, en particulier les femmes. Précisant que les PAN visent à renforcer les capacités, il a souligné que c'est à travers et dans le cadre des PAN, que les pays se sentent propriétaires de leurs programmes, et que les populations locales deviennent des participants actifs dans la mise en œuvre des programmes. Soulignant que le renforcement des capacités est "la colle" qui tient les investisseurs ensemble, il a déclaré que chaque projet devrait avoir un élément explicite de renforcement des capacités et que le financement devrait cesser d'être régi par les principes démodés régissant "le financement de panier."

Tengberg a présenté un exposé sur le soutien des initiatives lancées à l'échelon régional. Elle a décrit l'approche stratégique adoptée par le PNUE pour la mobilisation du soutien en faveur de la mise en application de la Convention, approche focalisée sur: le renforcement des capacités; l'évaluation environnementale et la recherche; l'élaboration d'outils, de méthodologies et les bonnes pratiques en matière de GDS; et la GDS sur les écosystèmes trans-frontières. S'agissant des initiatives d'étude et de recherche, elle a fait état de projets interconnectés avec les objectifs de la CCD, tels que l'Evaluation Ecosystémique du Début du Millénaire et l'Etude de la Dégradation des Sols dans les Zones Arides. Elle a mis en relief les défis à relever dans le domaine de la mobilisation des ressources à l'échelon régional, notamment: la coordination des donateurs; l'harmonisation des cadres politiques, juridiques et institutionnels; et, les capacités des organisations régionales et sous-régionales, dans le domaine de la coordination des efforts de mobilisation des ressources.

Mersmann a parlé des stratégies futures de mobilisation des ressources. Précisant que le terme "mobilisation des ressources" ne devrait pas se focaliser uniquement sur les ressources financières, et que les ressources en instruments, en connaissances et en données ainsi que les ressources humaines, devraient y être également prises en compte. Soulignant que la dégradation des sols et la réhabilitation des ressources naturelles sont des questions intersectorielles à multi facettes, il a déclaré que le MM a accueilli avec satisfaction le renforcement du rôle de son CF, en vue de l'édification d'une réponse collective pour le traitement de ces questions et la création de synergies "gagnant-gagnant", précisant que le MM, tout en continuant à affiner sa focalisation, entend s'engager dans des initiatives stratégiques avec les institutions et les organisations qui "traditionnellement" ne font pas partie intégrante de la mise en œuvre de la CCD, ainsi qu'avec le secteur privé. Il a précisé qu'à cet effet, le MM procédera à l'exploration des initiatives émergentes telles que la Plate-forme des Donateurs pour le Développement

Rural, le Partenariat pour la Restauration des Paysages, et l'initiative "Commerce de Demain" pour la création de moyens de vivre durables à travers le commerce et l'amélioration de l'accès aux marchés. Il a souligné l'importance de l'engagement des donateurs à améliorer l'efficacité de l'aide à travers l'alignement de leurs politiques et l'intégration des objectifs de la CCD dans les programmes de développement nationaux. Il a également appelé à l'augmentation de l'allocation destinée au PO 15, dans la prochaine reconstitution de fonds.

Dans le débat qui a suivi, le Liban, au nom de l'Asie, appuyé par plusieurs pays en développement, a mis en relief les problèmes rencontrés dans la sécurisation de l'assistance financière extérieure à travers des partenariats avec le secteur privé. Le délégué de St. Vincent et Grenadines, au nom du GRULAC, a appelé à une étude, menée par le Secrétariat et le MM, pour la quantification de l'aide bilatérale canalisée directement vers la mise en application de la Convention. Plusieurs délégués ont requis une assistance pour les pays qui n'ont pas encore achevé leurs PAN. L'Italie, au nom des pays du Nord Méditerranéen, a recommandé l'intégration de la dégradation des sols dans les priorités nationales aux fins de bénéficiaire des financements disponibles. Le Belarus, au nom de l'ECO, a fait état, avec préoccupation, de l'absence de soutien de la part du MM dans la région. Le G-77/Chine a souligné la nécessité, pour les donateurs internationaux, de revitaliser le MM, et pour le MM: de se focaliser plutôt sur les ressources financières que celles humaines et instrumentales; de satisfaire les priorités; et d'informer les pays régulièrement sur les ressources disponibles. Le Venezuela a appelé les pays industrialisés à honorer leurs engagements concernant l'aide publique au développement (APD) et les modes de production et de consommation durables.

Au sujet du FEM, le G-77/Chine, appuyé par plusieurs participants, a réitéré la nécessité: d'accorder une importance égale aux trois conventions de Rio, dans la quatrième reconstitution de fonds; de consacrer davantage de ressources au PO 15; et d'accorder une priorité aux projets relevant des programmes d'action du PO 15. Le Groupe Asiatique a demandé que le principe de la répartition équitable soit appliqué à travers les annexes de mise en application régionale de la CCD, et que l'élaboration des rapports sur l'utilisation du PO 15 du FEM devrait être entreprise dans le cadre de la Convention. Le GRULAC a appelé à une clarification des attributions du PO 15 et à la garantie du rôle central de la CdP dans la formulation des politiques concernant le financement de la mise en application de la convention. Les délégués ont demandé d'intégrer ces considérations dans le Mémorandum d'Entente (ME) en discussion entre le FEM et de la CCD. Le FEM a souligné la nécessité d'une meilleure information des pays sur les procédures du FEM et sur le contenu éventuel du ME.

L'Iran a loué le travail accompli par le MM. Le Swaziland a fait observer que la plupart des exposés du groupe de discussion n'avaient pas souligné de manière adéquate l'importance du renforcement des capacités. La Guinée-Bissau a fait part de ses préoccupations quant au fait que, dans plusieurs pays, l'élaboration des PAN se trouve bloquée par l'absence de ressources financières. La Gambie a fait état d'un manque de ressources financières pour la mise en application des PAN. Les représentants des ONG des Caraïbes ont déploré le fait que les projets soient approuvés en fonction de la bonne formulation des propositions, au lieu que ce soit en fonction de l'importance des projets. D'autres représentants d'ONG ont déclaré que les OCB peuvent jouer un rôle important dans l'application de la Convention. Ils ont encouragé les organisations internationales et les donateurs à apporter leur soutien à la participation et à la contribution des ONG.

**EXAMEN DES VOIES ET MOYENS DE PROMOUVOIR LE SAVOIR-FAIRE ET LE TRANSFERT DES TECHNOLOGIES:** Lundi 9 mai, la plénière s'est penchée sur le point de l'ordre du jour "Examen des voies et moyens de promouvoir le savoir-faire et le transfert des technologies pour la lutte contre la désertification et/ou l'atténuation des effets des sécheresses, ainsi que la promotion du partage des expériences et l'échange d'information entre les parties et les institutions et organisations intéressées" (ICCD/CRIC(3)/7). Dans son exposé, le Président du CST, Riccardo Valentini, a mis l'accent sur les écarts dans les domaines du transfert des technologies et du savoir-faire, et a appelé à une analyse des écarts. Il a également souligné l'importance de nouvelles initiatives dans le domaine du partenariat privé-public et l'implication de la Société Civile dans le transfert des technologies et du savoir-faire, et a souligné la nécessité de ressources financières.



La Thaïlande, au nom de l'Asie, a souligné que le transfert des technologies est coûteux et que plusieurs pays en développement en Asie ne disposent pas de ressources financières adéquates. Le délégué a indiqué qu'outre la promotion des technologies modernes, le savoir traditionnel devrait être promu et diffusé. Il a recommandé de se focaliser, entre autres, sur: les mesures pour la prévention de la dégradation des sols et l'amélioration de la productivité des sols; la promotion de l'échange d'information et de connaissances; l'établissement de systèmes d'alerte précoce; et la mise en place de programmes régionaux de renforcement des capacités. Il a également appelé les institutions internationales à faciliter la coopération technique à travers la coopération sud sud.

St. Vincent et Grenadines, au nom du GRULAC, ont déclaré que le savoir traditionnel et autochtone est collationné et utilisé pour la promotion du développement durable, signalant que l'adaptation du savoir traditionnel aux conditions de production actuelles dans les terres sèches a contribué à l'amélioration des moyens de vivre. Soulignant que les questions de transfert des technologies ont été consolidées dans plusieurs RTP, il a mis l'accent sur l'absence d'infrastructure pour l'échange d'informations et sur les contraintes financières au transfert des technologies.

L'Espagne, au nom des Pays du Nord Méditerranéen, a accordé une priorité: à la promotion de la coopération scientifique, à la formation et au renforcement des capacités; et à la documentation des données et des résultats de la recherche. La représentante a également souligné que l'accès à la technologie et aux connaissances dépend de l'état d'avancement de l'application de la Convention et de la disponibilité de ressources financières.

La Slovaquie, au nom de l'ECO, a déclaré que la dégradation des sols due aux activités humaines est un sérieux problème dans la région. Le délégué a indiqué que des données et un potentiel de recherche sont disponibles, mais qu'il est encore besoin: d'une amélioration de la prise de conscience à tous les niveaux; d'une promotion de la coopération scientifique et de l'échange d'information; d'une étroite coopération et de partenariats entre les pays visés à l'Annexe IV et ceux visés à l'Annexe V; et d'une mobilisation de ressources financières pour les pays touchés.

La Guinée-Bissau a mis l'accent sur l'implication de la Société Civile et du secteur public dans le transfert des technologies. Le délégué de la Guinée a attiré l'attention sur les problèmes auxquels sont confrontées les institutions de recherche dans son pays, notamment le manque de ressources humaines et financières et l'indigence des échanges d'informations à l'échelon national. Il a appelé à un soutien dans le domaine du renforcement des capacités, en particulier en matière d'établissement de l'inventaire des savoirs traditionnels et de l'élaboration d'indicateurs. Le Swaziland a souligné l'importance de la promotion des échanges de connaissances et d'expériences, de la sensibilisation des décideurs politiques, et de la reconnaissance du rôle des communautés.

Le représentant de ICARDA a mis l'accent sur sa collaboration avec les centres de recherche nationaux et avec les communautés locales. Le Président du CST a appelé les donateurs à financer les programmes de recherches utiles à la mise en application de la CCD, et a mis en exergue la coopération nord-sud à tous les niveaux des petites entreprises à travers des programmes de micro crédits.

**EXAMEN DES VOIES ET MOYENS D'AMELIORER LES PROCEDURES DE COMMUNICATION DES DONNEES AINSI QUE DE LA QUALITE ET DU FORMAT DES RAPPORTS A SOUMETTRE A LA CDP:** Lundi 9 mai, la plénière a abordé ce point de l'ordre du jour (ICCD/CRIC(3)/8). Dans son introduction, le Secrétariat a suggéré, en guise de recommandation à la CdP-7, l'établissement d'un groupe de travail spécial. Le délégué des Etats-Unis a proposé d'examiner cette question avec celle de la mise en application de la Convention, appelant à des soumissions écrites de la part des pays, avant la CdP-7. Cette proposition a été acceptée par le Président.

**EXAMEN DES AJUSTEMENTS NECESSAIRES A L'ELABORATION ET A LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'ACTION, Y COMPRIS L'EVALUATION DE L'APPLICATION AMELIOREE DES OBLIGATIONS DE LA CONVENTION:** Lundi 9 mai, la plénière s'est penchée sur ce point de l'ordre du jour (ICCD/CRIC(3)/5). Le Secrétariat a recommandé que les plans d'action stratégiques soient menés par les décideurs politiques nationaux, qu'une priorité soit accordée à la désertification dans les politiques de coopération, et que des mesures budgétaires soient adoptées à l'échelon national.

La Guinée-Bissau a signalé que l'établissement des priorités à l'échelon national est effectué avec les partenaires internationaux, et a déploré l'absence de communication des données concernant l'exploitation illicite des ressources animales et forestières. Le Swaziland a plaidé pour l'adoption d'indicateurs et, avec la Gambie, pour l'évaluation des manuels d'utilisation disponibles. La Belgique a réitéré la nécessité d'une documentation des meilleures pratiques, le Président indiquant que cela sera mentionné dans le rapport final de la CRIC-3.

L'après-midi, les délégués ont poursuivi l'examen de ce point de l'ordre du jour à travers trois groupes de discussions.

**Utilisation et Gestion Durables des Parcours:** Le groupe de discussion sur l'utilisation et la gestion durables des parcours a été modéré par Abdesslem Kallala (UMA), et a englobé: Annemarie Watt (Australie), Wilfredo Alfaro Catalán (Chili), Kubanychbek Kulov (Kirghizstan) et Maryan Niamir-Fuller (PNUD). Le groupe de discussion a également inclus des membres invités à titre personnel: Ali Akbari (Iran), Mohamad Aly Ag Hamana (Mali) et Josephine Kishaypi (Tanzanie).

Watt a parlé d'expériences vécues dans le domaine de la gestion durable des parcours en Australie. Soulignant que l'amélioration de la conservation et de la gestion de l'accès à l'eau est un domaine crucial, elle a mis en exergue plusieurs mesures prises en faveur de la conservation des eaux dans les parcours. Elle a également mis en relief les mesures prises pour supprimer les incitations perverses encourageant la mauvaise gestion des sols, et pour aider les pasteurs à diversifier leurs pratiques agricoles en vue de promouvoir la durabilité économique, environnementale et sociale dans les zones de parcours, à travers des mécanismes d'investissement.

Alfaro Catalán a donné un aperçu sur les mesures législatives mises en place pour la gestion durable des parcours au Chili. Soulignant que plusieurs instruments législatifs ont été mis en place pour la lutte contre la désertification, il a mentionné la 'Loi Suprême' mise en place pour la gestion durable des parcours. Il a également précisé qu'un investissement important a été consacré à la réhabilitation des terres dégradées, et a appelé à un soutien international.

Kulov a parlé de l'élevage traditionnel dans son pays, mettant en lumière sa contribution à l'économie et aux exportations nationales. Il a déclaré que les mesures de gestion durable des parcours devraient prendre en considération: la livraison des produits de l'élevage aux marchés; le transfert intergénérationnel des savoirs traditionnels; et la possibilité du leasing à long terme des parcours.

Niamir-Fuller a parlé du pastoralisme et de la mobilité du cheptel vif. Affirmant que le pastoralisme et la mobilité du cheptel permettent une diversification de l'utilisation des terres et des moyens de vivre, elle a précisé que la mobilité du cheptel vif permet une adaptation sophistiquée aux défis posés par l'apreté de l'environnement. Elle a identifié quatre domaines fondamentaux ayant rapport avec la gestion durable des parcours et nécessitant l'élaboration de politiques appropriées et d'instruments juridiques: l'accès à la terre et à ses ressources; l'habilitation des éleveurs pasteurs et des OCB; l'économie et les marchés; et la promotion de services appropriés aux éleveurs pasteurs.

Akbari a parlé de l'utilisation des parcours et du pastoralisme en Iran, recommandant l'implication des nomades dans les prises de décisions concernant la gestion des ressources, l'application des droits juridiques, et la fourniture de services sanitaires et éducationnels mobiles, aux nomades. Il a souligné la nécessité d'une approche holistique et d'échanges d'expériences et d'informations.

Hamana a présenté un rapport sur le pastoralisme au Mali, mettant en relief l'élevage de bétail sur pied en tant que source de revenu majeur dans son pays. Il a déclaré qu'il y est besoin, entre autres: d'une législation appropriée; d'une reconnaissance de la pression exercée par l'agriculture sur le pastoralisme; d'une facilitation des échanges d'informations à la fois au niveau des communautés de base et des prises de décision.

Kishaypi a présenté une étude de cas sur la gestion des parcours dans la communauté Masaï en Tanzanie, et a souligné que le pastoralisme est une adaptation sophistiquée aux défis et aux risques posés. Elle a souligné que les changements survenant dans les modes d'utilisation des terres affectent le pastoralisme.

**Lancement de Programmes de Reboisement/Boisement et Intensification des Programmes de Conservation des Sols:** Le groupe de discussion sur le thème du lancement de programmes de reboisement/boisement et intensification des programmes de conservation des sols, a été modéré par le Président du CST,



Valentini, et a inclus les membres suivants: José Miguel Leiva Pérez (Guatemala); Vesa Johannes Kaarakka (Finlande); Michael Andrew (Sainte Lucie); Hongbo Ju (Chine); et Richard Thomas (ICARDA). Kallala, le modérateur, a souligné l'importance des interconnexions entre la désertification et le surpâturage, la croissance démographique, la gestion de l'eau et les nouvelles méthodes pastorales qui supplantent celles traditionnelles. Le Guatemala a attiré l'attention sur l'agroforesterie, et Kallala a suggéré de la retenir comme thème pour une future session. La France et le Maroc ont souligné les problèmes liés aux différents droits inhérents à l'accès aux parcours, i.e. propriété commune contre privatisation, et le PNUD a proposé une documentation des meilleures pratiques en matière de gestion, à la fois, des parcours de propriété privée et des parcours de propriété commune. L'Ouganda a fait part de ses réserves concernant les limites de l'investissement et de la recherche dans la gestion des parcours, et les conflits liés aux pratiques pastorales traditionnelles. L'Algérie a souligné la nécessité pour les gouvernements d'être impliqués dans la gestion durable du cheptel à travers des programmes de développement rural. L'Ouganda, le Maroc, la Syrie et le Mozambique ont mis l'accent sur la dimension culturelle du pastoralisme, la Syrie soulignant le besoin d'examiner la question de l'éducation dans les zones pastorales. La Tanzanie a suggéré que les approches stratégiques en matière de gestion des parcours, tiennent compte de la croissance démographique, de la sécurité alimentaire, de l'agriculture de subsistance et des changements climatiques. La Tunisie a encouragé la complémentarité entre l'agriculture et le pastoralisme, et entre la gestion des parcours et le boisement. Kallala a recommandé l'élaboration de plans de préparation à la sécheresse, l'Australie mentionnant la possibilité d'utiliser le savoir autochtone. Le PNUD a proposé la considération d'un droit des pasteurs éleveurs à des ressources.

Valentini a souligné le lien étroit entre désertification et déforestation, et a indiqué que les conditions environnementales générales participent à l'aggravation de la dégradation des sols. Il a affirmé que l'accroissement des zones forestières est crucial pour la mise en œuvre de la Convention.

Leiva Pérez a déclaré que le reboisement ne devrait pas être perçu uniquement comme étant une production de services, mais également comme étant un instrument de lutte contre la désertification et de mise en conformité avec les exigences requises par le contrôle des gaz à effet de serre, dans le cadre de l'UNFCCC. Il a mis en relief le rôle de la législation dans ce domaine.

Kaarakka a souligné: l'importance du boisement dans la gestion des ressources des forêts naturelles; le rôle des produits et services forestiers fournis par les arbres et les forêts, dans la désertification; la nécessité de politiques environnementale favorisant la promotion du reboisement; et la nécessité de la participation de toutes les parties prenantes dans le boisement. Il a précisé que la promotion du commerce équitable est un important outil de marketing dans la promotion du boisement.

Andrew a déclaré que la désertification non seulement affecte la production des sols mais également les bassins aquatiques. Il a mis en relief les outils suivants pour la GDS: des programmes de reboisement, des programmes de boisement, des programmes d'agro-systèmes, l'agriculture organique et l'agriculture fondée sur la conservation.

Ju a décrit les efforts fournis par la Chine dans le domaine du reboisement, à la fois dans l'accroissement du couvert forestier et dans la promotion des produits et services forestiers et en particulier, dans la lutte contre les tempêtes de poussières et les tempêtes de sable, soulignant l'importance de le rétablissement des écosystèmes dans le cadre des efforts visant à s'assurer de la protection des forêts.

Thomas, parlant de projet promu en Afrique pour le renforcement des moyens de vivre et le sauvetage des sols, s'est focalisé sur: la gestion et la restauration des fonctions des écosystèmes; la conduite d'études politiques et institutionnelles; le partage des connaissances et l'échange de données; et la diversification des systèmes et des moyens de vivre. Il a mis en lumière les insuffisances de ces projets, y compris le fait qu'ils ne soient pas rattachés ni aux PAN ni au RTP et le manque d'implication des correspondants de la CCD.

**Suivi et Evaluation de la Désertification:** Le groupe de discussion sur le suivi et l'évaluation de la désertification a été modéré par Ajai (Inde) et mené avec la participation des membres suivants: María Nery Urquiza Rodríguez (Cuba); Alhassane

Adama Diallo (Burkina Faso); Wadid Erian (Syrie); Uriel Safriel (Israël); Claude Heimo (Suisse); Larry L. Tieszen (Etats-Unis); et Hongbo Ju (Chine).

Dans son exposé, Rodriguez a mis en relief: les bases de données pluridisciplinaires pour considérer les conditions sociales, économiques et environnementales dans les zones rurales; la formation dans le domaine de l'utilisation des technologies pertinentes; et l'intégration des évaluations de risques, des évaluations de l'impact environnemental et la gestion des aires protégées dans les systèmes de suivi et d'évaluation.

Safriel a partagé les expériences vécues dans le domaine de la classification des terres sèches en fonction de leurs facteurs écologiques, ainsi que des différents effets exercés par les activités humaines. Mettant l'accent sur l'exacerbation mutuelle de la désertification et des changements climatiques, il a accordé une priorité à la prévention de la désertification et à l'atténuation des changements climatiques.

Erian a présenté un rapport sur le suivi et l'évaluation des modifications survenues dans la végétation de la région arabe, à travers la télédétection et l'analyse des images satellitaires, en vue de déterminer les points chauds et de mettre au point des systèmes d'alerte précoce.

Ju a présenté un exposé sur la désertification et le suivi, l'utilisation des données satellitaires et la modélisation informatique. Il a illustré plusieurs cartes régionales de la désertification évoluant dans certaines sous-régions d'Asie. Il a offert l'assistance de son pays dans la fourniture d'une expertise technique aux divers pays.

Diallo a décrit les activités de la Commission Internationale contre la Désertification dans le Sahel en Afrique Orientale, qui englobent, entre autres: la compilation des données biophysiques et socioéconomiques concernant la dégradation des sols; la coordination institutionnelle; et le renforcement des capacités.

Heimo a présenté un exposé sur le suivi multi capteurs, à échelle multiple et diachronique, utilisant les données satellitaires et la modélisation informatique. Il a déclaré que bien que les technologies satellitaires soient disponibles, l'utilisation de l'observation de la Terre reste limitée à cause du manque d'assimilation technique et du coût élevé des technologies.

Tieszen a présenté un exposé sur le suivi de la désertification, utilisant l'imagerie satellitaire à haute résolution. Il a mis en relief: les études menées sur l'utilisation des terres et les couverts forestiers; l'analyse des libérations de carbone; et la simulation et la modélisation biogéochimique du carbone. Il a déclaré que l'utilisation de la télédétection et la modélisation informatique permet le suivi de la désertification, ainsi que l'étude des interrelations entre la dégradation des sols, les changements climatiques et l'érosion de la biodiversité.

Dans le débat qui a suivi, les délégués ont procédé à un échange de vues sur l'accès aux technologies de suivi et au partage des images et des données satellitaires.

**DIALOGUES INTERACTIFS GLOBAUX:** Mardi 10 mai, la plénière a mené deux dialogues interactifs globaux.

**Dégradation des Sols/Désertification et leur Impact sur la Migration et les Conflits:** Le dialogue sur la dégradation des sols/désertification et leur impact sur la migration et les conflits, a été présidé par Hans Günter Brauch (Allemagne) et a été mené avec la participation des membres suivants: Sisir Ratho (Inde), Janos Bogardi (ONU), Issa Martin Bikienga (Comité Interétatique Permanent pour le Contrôle de la Sécheresse dans le Sahel); Jose L. Rubio (Espagne); Ursula Oswald (Mexique) et Marc Baltes (Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)).

Oswald a présenté les résultats de la recherche sur la sécurité environnementale. Les principaux points qu'elle a développés s'énoncent comme suit:

- des preuves émergent quant à la corrélation entre la pauvreté, la désertification et les conflits de divers genres, dans les zones arides et semi-arides;
- la désertification est un contributeur à la dégradation, à la pénurie et au stress de l'environnement;
- la sécheresse est une cause de famine, de migration, de révoltes de la faim, de crises intérieures et de conflits violents;
- la désertification peut contrecarrer toute amélioration enregistrée dans les effets des changements climatiques sur la plupart des déserts, à moins que des actions appropriées soient entreprises au niveau de la gestion; et



- la compréhension de la relation causale complexe entre la dégradation environnementale, la migration et les conflits reste une tâche pour la recherche empirique tournée vers la théorie qui pourrait à un stage donné permettre de tirer des enseignements utiles à l'action politique préventive.

Rubio a déclaré que la migration massive d'Amérique Latine et Caraïbes vers l'Europe s'est accélérée ces dernières années en raison du grand décalage entre les revenus dans les deux régions, soulignant qu'une migration excessive risque de donner lieu à des problèmes économiques et sociaux. Il a souligné la nécessité d'élaborer des politiques nationales pertinentes, d'améliorer la prise de conscience et de promouvoir la coopération régionale.

Bogardi a suggéré que la migration soit reconnue non seulement comme un droit mais également comme un trait du développement humain. Il a affirmé, toutefois, que les gouvernements sont de moins en moins prêts à absorber les migrants et que davantage d'efforts devraient être fournis dans ce domaine. Il a parlé du lien entre la mondialisation et la migration, précisant que la migration peut renforcer la globalisation et appelé à une action précoce pour le traitement du problème de la dégradation des terres qui non seulement provoque une érosion des sols mais qui affecte aussi les ressources cruciales.

Ratho a signalé que beaucoup de migrants sont issus des zones rurales où ils vivaient de l'agriculture. Ils sont souvent forcés de migrer à cause des pressions exercées par l'industrialisation et la faible productivité des terres. Il a partagé les expériences vécues dans son pays dans les domaines de la gestion de la dégradation des sols et de la migration, à travers des mesures législatives et politiques, notamment au niveau de l'habitat et de la sécurité sociale.

Bikienga a déclaré que la dégradation des sols est la plus grande menace en Afrique Sub-saharienne et Orientale qui contribue à la pauvreté. Il a suggéré les lignes directrices et les mesures suivantes pour résoudre le problème: promotion de la formation des ressources humaines dans le domaine de la gestion de la dégradation des sols; conduite de dialogues visant à l'harmonisation des efforts aux niveaux sous-régionaux; et, gestion des ressources transfrontières à travers les PASR.

Baltes a souligné que les changements environnementaux, en particulier, la dégradation des sols, ont un lien direct avec les conflits. Il a signalé que l'OSCE est en train de coopérer avec le PNUE et le PNUD dans le cadre de l'Initiative pour l'Environnement et la Sécurité, pour conférer une cohérence aux actions entreprises dans le domaine de l'environnement et de la sécurité, y compris les programmes de renforcement des capacités.

Dans le débat qui a suivi, le délégué de Bosnie-Herzégovine a attiré l'attention sur la contamination des sols par l'uranium et les explosifs utilisés au cours de la récente guerre menée dans son pays. L'Algérie et Cuba ont souligné les dimensions et les causes historiques et politiques de la migration, en tenant compte de la surexploitation des ressources naturelles par les pays ex-coloniaux. Mettant en relief les liens entre les changements climatiques et la désertification, l'Ouzbékistan a déclaré qu'à la fois les effets positifs et les effets négatifs des changements climatiques sur la productivité des sols devraient être pris en considération. S'agissant de la migration, la Guinée a suggéré que davantage d'attention soit accordée aux problèmes auxquels les populations des pays hôtes sont confrontées et aux liens entre la sécurité humaine et environnementale. Mettant en relief les liens entre la désertification/déforestation et la sécurité militaire, la Somalie a déclaré que le commerce charbon de bois contre armes est un sérieux problème dans son pays. Il a également déclaré qu'outre la dégradation des sols induite par l'homme, les catastrophes naturelles, en particulier les sécheresses consécutives, exacerbent l'érosion des terres. Précisant que les gens migrent souvent pour trouver de l'eau, la Guinée-Bissau a posé la question de savoir si les lois internationales régissant les droits de l'homme peuvent traiter les problèmes d'eau à caractère transfrontière.

L'Institut International de la Biodiversité Centrasiatique a suggéré qu'une attention accrue soit accordée aux problèmes rencontrés dans la lutte contre la migration illicite dans les pays de transit des migrants. Le Groupe de Coordination des Terres Sèches du Soudan a attiré l'attention sur les interconnexions entre les sécheresses et les guerres et, en particulier, les conflits entre les populations sédentaires et les agriculteurs nomades. Israël a attiré l'attention sur la réduction de la productivité des sols, comme cause de migration. La Syrie a demandé si des mesures ou une résolution, sur la migration et le déplacement de personnes, pouvaient être

adoptées. Oswald a recommandé l'utilisation plutôt des processus naturels et des savoirs traditionnels que des engrais chimiques, dans la mise en valeur des terres. Bikienga a souligné que le pastoralisme nomade est habituellement écologiquement rationnel. Ratho a appelé à une reconnaissance des droits traditionnels des migrants sur les ressources naturelles. Brauch a suggéré de collecter davantage de données sur les causes de la migration, combinant les vues des sciences sociales et environnementales.

**Intégration des PAN et leur Contribution à la Réduction de la Pauvreté:** Le dialogue sur l'intégration des PAN et leur contribution à la réduction de la pauvreté a été modéré par Philip Mikos (Communauté Européenne) et a été mené avec la participation des membres suivants: Delphine Ouedraogo (Burkina Faso), Steven Muwaya (Ouganda), José Roberto de Lima (Brésil), Pham Minh Thoa (Viêt-Nam), Anneke Trux (Allemagne), et Leonard Berry (en son nom personnel).

Mikos a présenté un rapport sur les efforts fournis par la CE pour l'intégration de la GDS dans la coopération en matière de développement, à travers les évaluations de l'impact environnemental et stratégique, et les profils environnementaux des pays, en particulier dans les domaines du développement rural, de la sécurité alimentaire et des réformes agricoles.

Berry a présenté le document concernant l'intégration des PAN et leur contribution à l'éradication générale de la pauvreté (ICCD/CRIC(3)/Misc.1), encourageant: l'adoption d'une approche intersectorielle à long terme, d'une approche transversale permettant de conjuguer l'amélioration des économies rurales et la lutte contre la désertification; une implication accrue des points focaux dans les prises de décisions nationales; la conduite d'une évaluation de la dégradation des sols; et l'analyse de la répartition de la pauvreté et de la désertification à l'échelon national.

Ouedraogo a présenté un exposé sur l'intégration réussie des PAN à travers l'élaboration d'une feuille de route pour la mise en opération des PAN, la collecte du soutien politique en leur faveur et leur intégration dans les stratégies nationales. Elle a souligné que la feuille de route a été élaborée sur la base d'une évaluation des projets existants et de leurs liens avec les préoccupations ayant trait à la désertification, et d'une estimation des besoins financiers d'une lutte à long terme contre la désertification. Elle a déclaré que cela a permis au Burkina Faso de bénéficier du projet de partenariat pilote du FEM et d'être impliqué dans TerrAfrica, qui est une plate-forme multipartenaires orientée vers des résultats, mise en place pour la canalisation des ressources financières et non financières en faveur de la GDS vers l'Afrique sub-saharienne avec des financements de la Banque Mondiale et le FEM.

Muwaya a présenté un exposé sur l'intégration des PAN dans les programmes d'éradication de la pauvreté en Ouganda. Il a souligné que le PAN a été intégré dans le Plan d'Action pour l'Eradication/PSRP, qui sert de programme-cadre, et qu'un Groupe de Travail Multidisciplinaire a été établi. Précisant que l'intégration requiert une amélioration de la prise de conscience, la sensibilisation des décideurs politiques et l'implication de la Société Civile, il a également souligné que la propriété et la mise en œuvre des PAN devraient être élargies, que tous les secteurs devraient être impliqués et qu'il devrait y avoir un cadre juridique et institutionnel pour soutenir la mise en œuvre des PAN.

De Lima a décrit l'intégration des PAN dans les programmes nationaux d'éradication de la pauvreté au Brésil. Soulignant que le PAN sert de guide et de cadre conceptuel à l'échelon fédéral, il a attiré l'attention sur l'intégration des PAN dans divers programmes tels que le programme "1 million de réservoirs d'eau" et le programme "Formation des enseignants".

Thoa a partagé avec les délégués les leçons apprises par son pays de la mise en œuvre de son PAN, a décrit les principaux obstacles rencontrés dans ce domaine, notamment: la limite des ressources gouvernementales; l'absence de coordination entre les projets; l'absence des ressources humaines; et l'inflexibilité des mécanismes et procédures opérationnels des donateurs et de leurs gouvernements.

Trux a parlé de l'appui réciproque entre l'édification des partenariats de la Convention et des processus d'intégration des PAN. Elle a précisé que l'intégration des PAN implique l'intégration des PAN dans la conscientisation du public, le développement national, la recherche, le budget et les politiques, et qu'elle est également liée au cadre de l'aide internationale au développement.



Dans le débat qui a suivi, le délégué des Etats-Unis a encouragé le rattachement de l'intégration des PAN aux ODM. Le Mali a souligné la nécessité d'une cohérence entre les PAN et les PSRP. Le Botswana a déclaré que le secteur public devrait être également impliqué dans le processus d'intégration. L'Ouganda a déclaré que les communautés locales et les autorités devraient avoir un rôle important à y jouer. Le Maroc a déclaré que les situations sociales et économiques devraient être prises en compte dans l'intégration des PAN.

### RECOMMANDATIONS/CONCLUSIONS DE LA CRIC-3

Mardi après-midi 10 mai, le Président El Ghaouth a ajourné la plénière et a demandé aux délégués de se réunir en consultations informelles pour examiner l'ébauche du rapport de la réunion, se focalisant sur ses recommandations et conclusions. Précisant que les recommandations seront soumises à la CdP-7 pour information et prise de décisions, il a souligné que le CRIC est un organe technique et qu'il n'est pas tenu de prendre des décisions.

### EXAMEN DE LA MISE EN APPLICATION EN

**AFRIQUE:** Au sujet du paragraphe sur l'impulsion de l'approche participative à travers les mécanismes disponibles, l'UE a suggéré d'ajouter une référence aux approches spécifiques à la parité hommes-femmes.

Dans le chapitre consacré aux cadres législatifs et institutionnels, l'UE, contrée par le G-77/Chine, a suggéré d'ôter l'intitulé "éclaircissement initial," du paragraphe portant sur les mesures de réforme, et de le remplacer par "réformes en cours." Il a également proposé de supprimer le texte stipulant que l'intervention des agences de coopération hors du cadre logique du soutien en faveur du PAN n'est pas de nature à faciliter une cohérence plus importante, et a suggéré de le remplacer par un nouveau paragraphe mettant en exergue l'importance de s'assurer d'une cohérence plus importante à travers l'intégration de toute une gamme d'interventions dans le domaine de la GDS.

Dans le chapitre consacré à la mobilisation des ressources, la Suisse a proposé l'ajout d'une référence aux investissements dans la lutte contre la dégradation des sols et dans la réduction de la pauvreté hors du cadre officiel de la CCD. Dans le paragraphe appelant à l'intégration de la CCD dans les systèmes de coordination, l'UE a suggéré de supprimer la référence à l'arrangement concernant la désignation d'un chef de file, et a déclaré que les références à TerrAfrique devraient mentionner que le programme n'est pas encore opérationnel.

Les délégués ont ensuite débattu du libellé appelant à des recommandations et des conclusions concrètes concernant la suite des mesures à prendre dans le cadre de la mise en application de la Convention en Afrique. Au sujet des synergies entre les trois conventions de Rio, l'UE a proposé de souligner qu'une approche partagée à la fois au niveau des programmes et au niveau des projets renforcerait la cohérence des cadres national et international de la gestion des ressources naturelles. Au sujet du transfert des technologies, l'UE a proposé la suppression d'une référence aux progrès techniques accomplis pour l'obtention d'espèces génétiques transformées résistantes à la sécheresse. Au sujet de l'amélioration et la diffusion des savoirs traditionnels, le G-77/Chine a proposé d'ajouter un libellé appelant à l'estimation des savoirs traditionnels. Les deux amendements ont été acceptés par les délégués.

Au sujet des processus participatifs, l'UE a proposé d'ajouter un libellé appelant à l'élaboration d'indicateurs spécifiques aux pays, pour le suivi et l'évaluation de la participation des acteurs de la Société Civile, et à l'insertion de ces acteurs dans les organes décisionnels et à leur implication régulière dans les processus de prise de décisions et de mise en application des PAN. Le délégué a également proposé l'insertion d'un nouveau libellé appelant à l'implication des groupes vulnérables et marginalisés dans la lutte contre la désertification et à un renforcement à long terme des capacités des communautés locales.

Le G-77/Chine a proposé l'insertion d'une nouvelle phrase stipulant que le soutien devrait être accru pour les pays africains qui ont présenté leurs rapports, pour les aider à continuer de promouvoir les approches participatives dans ces pays. L'UE a proposé un nouveau paragraphe, soulignant que le succès de la mise en application de la Convention dépendra non seulement de l'investissement dans les projets, mais également de la propriété des projets. Le G-77/Chine a proposé un nouveau libellé appelant à un soutien financier en faveur des pays africains qui n'ont pas élaboré les PAN.

Dans le paragraphe appelant à l'insertion de mesures de lutte contre la dégradation des sols dans des mécanismes spécifiques, les délégués ont décidé de supprimer la référence au Mécanisme pour un Développement Propre du Protocole de Kyoto.

La consultation informelle de mardi a repris à 23 h et s'est poursuivie jusqu'aux premières heures du matin de mercredi 11 mai. Au cours de la session nocturne, le débat s'est focalisé sur l'insertion de l'évaluation des services écosystémiques dans le cadre de la surveillance et de l'évaluation des terres sèches africaines.

La consultation informelle a repris mercredi après-midi 11 mai. Les délégués ont décidé de remplacer le terme "services écosystémiques" par "protection, réhabilitation et restauration des écosystèmes dans les terres sèches" dans le texte.

**Recommandations et Conclusions Finales concernant la Mise en Application de la Convention en Afrique:** Les conclusions et les recommandations sont tirées de l'examen des rapports africains, et sont un résumé de la compilation des idées, suggestions et propositions avancées par les diverses délégations durant la CRIC-3. Elles sont structurées en fonction des thèmes en cours d'examen de la mise en œuvre en Afrique.

Au sujet des processus participatifs, la CRIC-3 a recommandé, entre autres, que:

- les activités de la Société Civile touchant à la mise en œuvre de la Convention devraient être appuyées à tous les niveaux par des ressources et des soutiens appropriés;
- la propriété locale de la GDS en Afrique devrait être améliorée à travers l'adoption d'approches participatives authentiques à tous les niveaux du cycle des projets et par une documentation continue des processus d'apprentissage;
- des indicateurs spécifiques aux pays, applicables à la participation, devraient être développés et utilisés; et
- l'arrêt de la dégradation des sols et la promotion de la réhabilitation environnementale devraient impliquer les groupes vulnérables et marginalisés, par la création d'opportunités d'activités alternatives de génération de revenu.

Au sujet du cadre et arrangements législatifs et institutionnels, la CRIC-3 a souligné que le renforcement des capacités est urgentement requis en Afrique pour renforcer l'amélioration et l'impact des cadres législatifs. La CRIC-3 a recommandé que des mécanismes de résolution des conflits devraient être élaborés aux échelons nationaux, sous-régionaux et régionaux pour limiter les effets de ces conflits sur l'environnement et pour minorer les facteurs favorisant la réimplantation et la migration forcées.

Au sujet de la mobilisation et de la coordination des ressources, la CRIC-3 recommande que:

- un soutien financier devrait être mis à la disposition des pays africains Parties qui n'ont pas encore élaboré leur PAN;
- des efforts pour l'élévation du niveau des ressources financières et l'attraction d'investissements pour la lutte contre la désertification doivent promouvoir des activités financièrement profitables et offrir des incitations pour la participation du secteur public;
- la GDS devrait être intégrée dans les plans et budgets nationaux et départementaux et ceux des donateurs, et que cela requiert un renforcement des capacités dans les domaines de la planification des projets et des aptitudes de négociation; et
- l'amélioration de la gestion des ressources naturelles transfrontières requièrent des ressources humaines et financières.

La CRIC-3 a souligné: que la réussite de la mise en application de la Convention dépend non seulement des investissements dans les projets, mais également des investissements dans les ressources humaines à travers le renforcement des capacités; et que les projets de recherche ciblée, focalisés sur la dégradation des sols et l'éradication de la pauvreté devraient bénéficier de la considération qui leur est due dans les PAN, les PASR et dans le cadre du NEPAD.

S'agissant des interconnexions et des synergies, la CRIC-3 recommande que les correspondants nationaux africains du FEM devraient être en mesure d'encourager activement les synergies entre les conventions de Rio et autres traités environnementaux, et de faciliter l'accès des projets inscrits dans le cadre des PAN, aux financements relevant du PO 15 du FEM. Elle souligne également que des ateliers sur les synergies commandés par les pays devraient inclure une composante formation et appuyer l'adoption d'une approche commune aux trois conventions de Rio à l'égard de ce domaine thématique, dans le cadre de la CCD.



Au sujet de la réhabilitation des terres dégradées et des systèmes d'alerte précoce, la CRIC-3 recommande la continuité et la cohérence des activités à travers la favorisation d'une approche programmatique. La CRIC-3 recommande également que la durabilité des programmes et des projets nécessite une sécurisation à travers un meilleur renforcement des capacités; que des cadres d'incitation, avec la productivité et les revenus dans les zones rurales, devraient être systématiquement élaborés et devraient cibler les entrepreneurs locaux.

Au sujet du suivi et de l'évaluation de la sécheresse et de la désertification, la CRIC-3 recommande que:

- les formes plus intégrées de suivi et d'évaluation des terres sèches africaines devraient englober l'évaluation des avantages tirés des écosystèmes en matière de bien-être humain et d'activités économiques, l'exploitation et la diffusion des meilleures pratiques, et des scénarios de réduction de la vulnérabilité et des risques; et
- les systèmes environnementaux doivent accroître la capacité d'adaptation et de résistance des pays touchés Parties, vulnérables aux catastrophes naturelles et doivent promouvoir les approches ayant trait à l'intégration de la réduction des risques dans les stratégies et les programmes de prévention.

Au sujet des technologies, des connaissances et du savoir-faire, la CRIC-3 recommande qu'un compendium des approches disponibles en matière d'analyse comparative applicables à la GDS et aux systèmes d'information environnementale, devrait aider les pays africains à établir des lignes directrices et à procéder à une sélection fondée sur la normalisation des repères. La CRIC-3 met en exergue l'amélioration de la coopération nord sud et la fourniture d'un soutien de la coopération sud sud.

#### EXAMEN DE LA MISE APPLICATION A L'ECHELON MONDIAL:

Au sujet de la mobilisation des ressources, les pays ont décidé d'ajouter une référence au Plan de Mise en Œuvre de Johannesburg. Dans le paragraphe soulignant la nécessité pour les donateurs de simplifier les procédures concernant l'accès aux financements destinés aux PAN, l'Inde a proposé d'ajouter "d'une manière équitable." Cette proposition a été approuvée. L'UE a requis la suppression de la référence appelant aux partenariats émergents de l'UE dans le cadre du programme TerrAfrique. Le délégué a également suggéré l'insertion d'un libellé soulignant que le partenariat pilote du FEM et le programme TerrAfrique ont besoin de liens avec la mise en application de la CCD, et que ces initiatives, ainsi que la coopération multilatérale et bilatérale, devraient être harmonisées dans les stratégies nationales de développement. Moyennant quelques amendements mineurs, ces suggestions ont été acceptées. Le G-77/Chine a proposé l'insertion d'un nouveau paragraphe suggérant la prise en considération: de l'implication des PFN de la CCD dans l'élaboration des projets soumis au FEM; la transparence et la simplification des procédures; et, la reconstitution des fonds et le renforcement des capacités, pour les projets inscrits dans le cadre du PO 15.

S'agissant des références aux services écosystémiques dans les chapitres consacrés à la mobilisation des ressources et au transfert des technologies, l'Inde, appuyée par le G-77/Chine, Cuba et l'Argentine, mais contrée par l'UE, a demandé leur suppression, soulignant l'absence de consensus autour de la signification de l'expression dans le cadre de la CDB. Israël a rappelé que le terme est tiré de l'Evaluation Ecosystémique du Millénaire, pour souligner la prise en considération des services économiques et sociaux que les écosystèmes apportent au développement des terres sèches.

Au sujet du point d'ordre général, l'Australie a suggéré d'insérer, dans le chapeau du rapport, un libellé précisant sa nature non négociée, le délégué des Etats-Unis proposant d'utiliser la formulation tirée de la CRIC-1 le définissant comme étant "un résumé de la compilation des idées et suggestions avancées durant le CRIC". Le G-77/Chine a appelé à l'insertion de toutes les suggestions faites à la CRIC-3 dans le rapport. Les délégués ne sont pas parvenus à s'accorder sur les propositions mentionnées ci-dessus et ont reporté le débat à un stade ultérieur.

Le délégué des Etats-Unis a suggéré de supprimer le paragraphe appelant à un soutien de la part du FEM en faveur de l'élaboration des rapports africains et le paragraphe appelant à l'établissement d'un groupe de travail spécial pour la revue d'une sélection de rapports nationaux avant la CdP-8. Le G-77/Chine y a fait objection et a suggéré que la CdP-7 prenne une décision en vue de permettre au Secrétariat de faciliter l'entreprise d'une étude

visant à la consolidation des procédures encadrant la communication des données, y compris un processus simplifié et des outils ajustés pour l'évaluation de l'application.

Au sujet du transfert des technologies, le G-77/Chine a proposé l'insertion d'un nouveau libellé appelant à davantage de travail de la part des pays industrialisés dans la formulation de politiques préférentielles pour encourager le secteur public à transférer des technologies aux pays en développement à des prix modérés.

Au sujet du financement de la mise en application de la Convention par les agences et institutions multilatérales et le Canada a proposé, et les délégués ont accepté, d'enlever la référence à la CdP-9, du paragraphe consacré à l'impact du CRIC et l'arrangement concernant les partenariats à l'échelon national. Dans le même paragraphe, l'UE a suggéré l'introduction d'un amendement dans la référence à l'adoption par les donateurs d'une approche fondée sur la désignation d'un chef de file. Un libellé de compromis a été proposé par le Brésil a été accepté. La Norvège a proposé, et les délégués ont approuvé, de supprimer le paragraphe, suggérant que la CdP pourrait souhaiter mandater un examen approfondi du processus de mise en application, focalisé sur des questions telles que celles du flux des ressources extérieures et intérieures engagées pour la mise en application de la convention.

Mardi, les consultations informelles ont repris à 23 h et se sont poursuivies jusqu'aux premières heures de mercredi 11 mai. Au cours de cette session nocturne, le débat s'est focalisé sur l'examen de la pauvreté et de la vulnérabilité environnementale et de l'utilisation d'investissements et d'incitations économiques pour faire face à la dégradation des sols.

Au sujet de l'ajustement devant être apporté au processus d'élaboration et à la mise en application des programmes d'action, les délégués se sont également accordés sur un libellé appelant à des synergies entre les PAN et les programmes forestiers nationaux dans le cadre des terres sèches ou autres cadre politiques similaires. Au sujet du financement de la Convention, les participants ont décidé d'ajouter une référence aux pays couverts par les annexes de mise en œuvre régionales autres que celle Africaine, dans la recommandation appelant à un soutien financier pour le parachèvement des PAN en 2005. La recommandation stipulant que les pays en développement devraient employer des moyens de mobilisation des ressources innovants, a été retirée.

Les consultations informelles ont repris mercredi 11 mai. Les participants ont également décidé d'intituler le dernier chapitre du rapport "pauvreté et vulnérabilité environnementale" et a mis en relief l'interdépendance des deux et la nécessité de les maintenir sous examen.

**Recommandations et Conclusions Finales Concernant l'Application de la Convention à l'Echelon Mondial:** Au sujet du processus d'évaluation et des procédures de communication des données, la CRIC-3 recommande que:

- le FEM et ses agences d'exécution devraient être sollicités de considérer la possibilité de fournir le financement nécessaire à la prochaine étape du cycle d'établissement des rapports relevant des annexes du CRIC, autres que celle africaine;
- la version révisée du Guide d'Utilisation devrait se focaliser, entre autres, sur les leçons apprises, les effets positifs de l'action entreprise, les manières d'évaluer les approches et de rehausser les meilleures pratiques;
- la CdP pourrait inviter le CST à améliorer la crédibilité des données quantitatives figurant dans, et à établir les formats des, indicateurs biophysiques et socioéconomiques utilisés dans les profils des pays;
- les rapports nationaux devraient, entre autres: mettre à jour et formater les données pour s'assurer de la comparabilité des résultats; inclure des cartes des points chauds; et se focaliser sur les évolutions, l'analyse comparative des performances et les leçons apprises;
- la poursuite de l'élaboration des points concernant les profils nationaux devrait être intégrée dans l'ordre du jour de la CdP-7; et
- un financement adéquat et prévisible des rapports nationaux, devrait être assuré.

Au sujet de l'efficacité des mesures à bénéficier aux usagers des ressources naturelles, la CRIC-3 recommande que:

- l'intégration des PAN dans les cadres du développement nationaux, devrait répondre aux demandes au niveau du terrain



et englober les collectivités locales, les ONGs et les communautés, et le suivi devrait être décentralisé;

- des méthodologies sont nécessaires pour l'identification de la répartition spatiale de la pauvreté;
- les PAN devraient bénéficier de l'attention qui leur est due dans les cadres de coopération nationaux;
- le soutien au pastoralisme nomade dans les terres sèches devrait bénéficier d'une priorité; et
- le pastoralisme et l'utilisation durable des parcours devraient être maintenus sous examen par la CdP et les organes subsidiaires.

Au sujet du partage d'expériences et de l'échange d'information, la CRIC-3 recommande que la CRIC-5 examine les trois domaines d'action stratégique de la Déclaration de Bonn: la gestion durable de l'utilisation des terres, l'élaboration de systèmes d'agriculture et d'élevage durable, et le développement de sources d'énergie nouvelles et renouvelées. La CRIC-3 a également conclu que la CdP pourrait considérer la possibilité d'élaborer une matrice des options politiques et des mesures pratiques pour le suivi des progrès accomplis dans les domaines stratégiques de la Déclaration de Bonn.

Au sujet de la mise en application et des ajustements nécessaires à introduire dans le processus d'élaboration et dans l'exécution des programmes d'action, la CRIC-3 recommande que: les PAN devraient englober des stratégies pour la prévention des causes de la migration environnementale et des réimplantations, et des mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits; le niveau macro du cadre législatif régissant la mise en application de la convention doit s'assurer de la sécurisation du régime juridique encadrant la réduction de la pauvreté et la promotion des pratiques durables en matière d'utilisation des terres; et la CdP pourrait demander un examen ou une évaluation de l'impact de la dégradation des sols sur l'érosion de la biodiversité et sur les changements climatiques.

Au sujet de la promotion du transfert des technologies, la CRIC-3 recommande que:

- les réseaux des programmes thématiques des Programmes d'Action Régionaux devraient bénéficier de ressources adéquates;
- les partenariats public-privé et privé-privé devraient mettre en exergue les avantages apportées aux petites entreprises, avec le soutien de mécanismes de financements prévisibles;
- davantage de travail est nécessaire à accomplir par les pays industrialisés pour la formulation de politiques préférentielles encourageant le transfert des technologies aux pays en développement;
- le soutien des donateurs à la recherche devrait être plus clairement aligné sur les objectifs de la CCD; et
- les programmes de bourses universitaires consacrées à l'étude de la dégradation des sols et de la désertification devraient être soutenus.

Au sujet du financement de la mise en application de la Convention, la CRIC-3 recommande que:

- les donateurs devraient coordonner leurs réponses à l'échelon des pays, notamment à travers l'utilisation de l'approche fondée sur la désignation d'un chef de file, en concertation avec les pays récipiendaires;
- les projets pilotes de partenariat du FEM devraient être soutenus à travers des accords de cofinancement établis dans le cadre des stratégies nationales de développement;
- le MM devrait identifier des points d'entrée dans les processus et les modalités internationaux, pour le financement de pays particuliers; et
- les pays en développement touchés et des pays couverts par les annexes de mise en œuvre régionales, autres que celle africaine, devraient être soutenus financièrement pour le parachèvement de le PAN avant fin 2005.

Au sujet de l'engagement politique et de l'amélioration de la prise de conscience, la CRIC-3 recommande que: s'agissant de l'AIDD, une action est requise à tous les niveaux pour la promotion de la GDS dans le cadre de la CCD, et les Parties sont invitées à présenter leurs rapports à la CdP-8; et l'édition 2005 du Sommet pour l'Evaluation du Millénaire devrait souligner la magnitude

mondiale de la GDS et de la désertification dans le cadre de l'ODM 7 (durabilité de l'environnement) et de l'ODM 1 (éradication de la pauvreté extrême et la famine).

Au sujet de la pauvreté et de la vulnérabilité environnementale, la CRIC-3 a recommandé de considérer la pauvreté et la vulnérabilité environnementale comme étant étroitement inter-dépendants, et qu'elles devraient être maintenues sous examen; et qu'une analyse multidisciplinaire et une recherche transdisciplinaire doivent établir les conditions pour la mise en place d'un système d'alerte précoce des crises humanitaires.

### PLENIERE DE CLOTURE

Mercredi après-midi 11 mai, le Secrétaire exécutif Diallo a présenté un exposé sur la proclamation de l'année 2006 "Année Internationale des Déserts et de la Désertification," adoptée par la résolution 58/211 de l'Assemblée Générale de l'ONU. Il a précisé que l'AIDD offre l'occasion de renforcer la visibilité et l'importance des questions des terres sèches dans le programme environnemental international. Il a également précisé qu'au cours de la célébration de l'AIDD, un papier stratégique axé sur l'exploration des options viables et les activités d'identification sera élaboré en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales. Il a souligné que la célébration aidera à la réalisation: d'une mise en œuvre tournée vers le long terme de la Convention; d'une amélioration de la prise de conscience concernant la désertification; d'un travail en réseau avec l'ensemble des parties prenantes; et de la diffusion des données. Le Secrétaire Exécutif, Diallo, a dévoilé le logo de l'AIDD. Mardi après-midi 10 mai, le Kenya, en sa qualité de gouvernement hôte de la CdP-7, a présenté un rapport sur les préparatifs de la CdP-7. Le délégué a annoncé qu'une réunion de haut niveau y serait organisée, et a encouragé les délégations à envoyer des officiels de haut rang à la réunion, en vue d'offrir l'occasion d'améliorer la mise en application de la Convention.

Le Président El Ghaouth a présenté le rapport provisoire avec les amendements convenus durant les consultations informelles à la plénière de clôture, mercredi après-midi (ICCD/CRIC(3)/L.1). Indiquant que le CRIC se réunira de nouveau au cours de la CdP-7, il a encouragé les délégués à adopter le rapport, avec ses recommandations et conclusions, sans outre débat. Le rapport a été adopté.

Dans ses remarques de clôture, le Secrétaire Exécutif, Diallo, a remercié les délégués pour la qualité des débats et pour les conclusions atteintes par la réunion. Il a déclaré que la CRIC-3 a été marquée par le niveau élevé des échanges de données concernant la mise en application de la Convention et a aidé à tirer des enseignements et à améliorer les programmes d'action dans le futur. Mettant en exergue l'importance des ressources humaines, du financement adéquat et des connaissances, pour la lutte contre la désertification, il a appelé à l'action dans le domaine de la mise en application de la Convention.

Le Président El Ghaouth a remercié tout un chacun pour leur soutien. Il a clôturé les travaux de la réunion à 18 h 45.

### BREVE ANALYSE DE LA CRIC-3

Les participants à la CRIC-3 ont, mercredi 11 mai, quitté la Bundeshaus avec des sentiments mitigés. D'un côté, beaucoup ont perçu la session comme ayant été un exercice significatif et intéressant, qui a permis d'évaluer la mise en application de la Convention, de se focaliser sur l'Afrique et d'identifier les principaux thèmes à traiter et les principales actions à entreprendre dans le futur et, notamment, à la CdP-7. L'examen de la mise en application de la Convention en Afrique a révélé que les pays africains ont accompli des progrès, en particulier, dans les domaines de l'amélioration de la prise de conscience, de l'établissement ou du renforcement des institutions, et de l'élaboration de programmes d'action nationaux (PAN). De l'autre, la CRIC-3 a montré que la CCD est encore en train de se démener et que sa mise en œuvre n'est toujours pas tout à fait en bonne voie, près de neuf ans après son entrée en vigueur, à cause, principalement, du manque de ressources financières. Alourdie par de nombreux longs exposés, la CRIC-3 n'a pas laissé aux participants assez de temps pour s'engager dans des dialogues approfondis qui auraient pu permettre à la réunion d'aboutir à de meilleurs résultats. Si en 2003 la COP-6 a bien entamé le passage de la phase de conscientisation vers celle de la mise en application, la CRIC-3 peut être considérée comme ayant été un petit pas en avant dans cette transition qui reste à achever.





## DE LA CONSCIENTISATION A L'APPLICATION

La CCD est souvent mentionnée comme étant la sœur pauvre des trois conventions de Rio. Les pays en développement touchés n'ont pas cessé, depuis le premier jour de la négociation de la Convention en 1993, d'appeler les pays industrialisés à accroître leur soutien financier. Le fait que la CRIC-3 ait été reportée pour des raisons de contraintes financières a été jugé incompréhensible. Les ressources financières à l'échelon national sont rares à la fois dans les pays industrialisés et dans les pays en développement parce que la désertification n'est pas encore perçue comme une priorité dans les programmes nationaux et que, par conséquent, elle ne bénéficie pas de budgets ciblés. Les pays industrialisés ont surmonté ce problème, du moins en partie, en intégrant les activités ayant trait à la désertification dans d'autres "thèmes chauds" figurant dans les programmes environnementaux nationaux, comme les changements climatiques et la biodiversité. De leur côté, les pays en développement ont eu des difficultés à trouver des financements nationaux, en particulier, en raison du fait que la dégradation des sols n'est pas un créneau attrayant pour les investisseurs privés. Par conséquent, l'édification de partenariats leur semble être juste une option hypothétique. Le financement international provenant des pays industrialisés Parties était estimé maigre, l'UE appelant à plusieurs reprises à l'intégration des PAN dans les stratégies nationales de développement et jugeant cette intégration unique orientation efficace pour les donateurs bilatéraux et multilatéraux. L'adoption d'approches participatives dans la mise en œuvre et l'intégration des PAN est devenue une autre condition préalable à l'accès au financement international.

L'établissement du Programme Opérationnel 15 du FEM (PO 15), mécanisme de financement de la mise en application de la Convention, a été accueilli avec satisfaction par tous les pays, mais il est en même temps cause de controverse. Durant l'actuelle reconstitution de fonds, les pays en développement ont souligné avec préoccupation que la CCD n'est toujours pas une priorité du FEM en comparaison avec les deux autres conventions de Rio, et que les fonds affectés au PO 15 sont insuffisants et qu'ils ne sont pas rattachés directement aux projets de mise en application de la CCD. Hormis l'appel évident, lancé à la CRIC-3, pour que dans le quatrième réapprovisionnement du FEM les fonds affectés au PO 15 soient augmentés, une controverse a vu le jour autour de la future conclusion, avec le FEM, d'un Mémoire d'Accord portant sur la Convention. Compte tenu du fait que le projet du MA reste encore à débattre à la CdP-7 et compte tenu de l'incertitude qui règne quant à sa capacité de placer la CCD sur un même pied d'égalité que la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre sur les changements climatiques, dans le cadre des financements provenant du FEM, il est certain que ce sujet va être l'un des défis les plus importants à résoudre à Nairobi.

Une autre facette du débat sur la mobilisation des ressources a porté sur l'efficacité du Mécanisme Mondial (MM), qui avait été établi comme instrument pour la facilitation de la rationalisation de l'affectation des ressources et la mobilisation de ressources supplémentaires. Plusieurs délégations ont été surprises d'entendre parler d'une nouvelle focalisation sur des ressources "instrumentales," outre celles "financières," dans le travail du MM. Quelques pays ont déploré le fait que ce dernier n'ait pas réussi à remplir sa mission, le G-77/Chine appelant à une amélioration de la transparence et de l'efficacité de ses opérations. L'UE a encouragé le MM et le Secrétariat de la CCD à mieux définir leurs rôles et leurs responsabilités respectives et à collaborer étroitement pour la concrétisation des objectifs de la CCD.

Toujours au sujet de la mobilisation des ressources, les opérations futures de TerrAfrique et ses interactions éventuelles avec le FEM et avec le MM n'étaient pas claires pour bon nombre de délégués. TerrAfrique est une initiative, au premier stade de son développement, du Secrétariat et de la Banque Mondiale, conçue pour servir de "plate-forme pluripartite souple et orientée vers des résultats, pour la promotion d'un modèle différent permettant de mieux canaliser les ressources financières et non financières," destinée au soutien de la gestion durable des sols en Afrique subsaharienne. L'initiative a été introduite au cours d'un événement spécial qui a vu une assistance nombreuse. Elle était censée être présentée à la plénière mais en raison du fait que la réunion avait accusé un jour de retard sur son calendrier, cette présentation n'a pas pu avoir lieu. La référence à TerrAfrique dans le rapport de la CRIC-3 a, ainsi, soulevé de nombreuses questions dans les rangs des délégués, notamment quant à savoir à partir de quelle date il

sera opérationnel et de quelles manières il soutiendrait la mise en application de la CCD. Ce sujet risque d'être un autre point polémique à la CdP-7.

## REALISES, LES OBJECTIFS DU CRIC?

Les objectifs du CRIC, tels qu'ils avaient été établis par la CdP-5, consistaient à aider la CdP à évaluer la mise en application de la Convention, à la lueur des expériences acquises aux échelons national, régional et international, et à faciliter l'échange d'informations sur les mesures adoptées par les Parties, en vue de tirer des conclusions et de proposer à la CdP des recommandations concrètes pour la suite des mesures à prendre dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention. La CRIC-3 a-t-elle réalisé ces objectifs?

Vingt-trois documents ont été élaborés et distribués par le Secrétariat, à la CRIC-3. Les pays africains Parties ont soumis 49 rapports nationaux, dont 48, avant la date butoir du 13 janvier, qui ont été synthétisés et analysés par le Comité Scientifique et Technologique (CST) avant la CRIC-3. En résultat de cet examen, le Groupe d'Experts du CST et plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'indicateurs mesurables et comparables et d'une base scientifique plus solide pour la mise en application de la convention. Après un échange constructif des expériences vécues dans le domaine des indicateurs et du recours à la science, les délégués ont formulé, à la CRIC-3, des recommandations importantes à ce sujet.

Toutefois, la session n'a pas répondu aux attentes de nombreuses Parties. L'une des raisons avancées est la participation limitée. Le Président El Ghaouth et le Secrétaire Exécutif Diallo ont tous deux ouvert la CRIC-3 par une déclaration sur la soumission inadéquate et tardive des ressources financières qui devaient permettre une large participation des pays touchés et des ONG. Il a été signalé que de nombreux participants étaient de nouveaux venus dans le processus de la CCD, et que cela suscitait quelques doutes quant à la priorité que certains gouvernements ont accordée à cette réunion technique, compte tenu du fait que l'efficacité du CRIC s'est trouvée handicapée par la familiarisation limitée de ces participants avec le processus. Côté organisation, la réunion a été surchargée d'exposés, souvent trop longs, qui ont pris une partie trop importante du temps imparti aux dialogues interactifs. Quelques délégués ont déclaré que la session aurait pu se concentrer plutôt sur l'analyse et les recommandations politiques, que sur la répétition du contenu des rapports et autres documents officiels sur l'état d'avancement et les activités de la mise en application.

Certains participants ont suggéré que les futures sessions du CRIC pourraient être plus courtes et gérer le temps de manière plus efficace. S'agissant du fond, les participants ont fait remarquer que certains thèmes importants, tels que l'eau et la biodiversité, n'ont pas été traités de manière adéquate. Ces faiblesses ont empêché la réunion de procéder à l'échange de vues, plein et approfondi, nécessaire à rendre plus opérationnel les recommandations à l'intention de la CdP-7. Si, côté Parties, beaucoup reste à faire avant de voir la désertification bénéficier d'une priorité aux échelons national et international, côté Secrétariat, beaucoup reste également à faire pour l'amélioration de son efficacité.

S'agissant du point de savoir si la CRIC-3 a réalisé ses objectifs, la plupart des participants ont trouvé l'échange de vues sur la mise en application en Afrique, utile, mais ont souligné l'efficacité limitée de la réunion et l'absence d'un débat adéquat autour des recommandations politiques. Les impressions issues des travaux du CRIC constitueront une autre contribution à la CdP-7, qui procédera à l'évaluation du mandat, des fonctions et des modalités encadrant l'opération du CRIC, pour la première fois depuis son établissement.

## A LA RECHERCHE DE REPONSES

La question récurrente à la CRIC-3 (et à travers l'histoire de la Convention) était de savoir comment rehausser le profil de la CCD et accélérer sa mise en application? Outre l'amélioration de la prise de conscience, la mobilisation des ressources, le renforcement de la base scientifique de la CCD et l'octroi à la désertification d'une priorité aux échelons national et international, les participants à la CRIC-3 ont appelé répétitivement à la promotion de la coopération à la fois nord-sud et sud-sud, et au transfert des technologies à la fois modernes et traditionnelles.

Par ailleurs, de nouvelles opportunités pour la CCD pointent à l'horizon. Le Sommet pour l'Évaluation du Millénaire, en septembre 2005, pourrait servir de scène de première classe pour le



renouvellement de l'engagement international en faveur de la Convention. Plusieurs pays étaient d'avis que la lutte contre la désertification est cruciale pour la concrétisation des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM), à la fois en terme d'éradication de la pauvreté rurale et de prévention de la dégradation environnementale. Pour évaluer les résultats de la CRIC-3, d'aucuns devraient bien sûr attendre voir la manière dont les recommandations touchant aux ODM, seront traduites dans le réel.

Une autre opportunité offerte est la célébration de l'Année Internationale des Déserts et de la Désertification, en 2006, qui se focalisera sur les éléments environnementaux, socioéconomiques, culturels et scientifiques des zones hyperarides et des terres sèches. Pour cette dernière, on dispose a priori d'assez de temps pour procéder à une planification stratégique, et les discussions à la CdP-7 se focaliseront à coup sûr sur la manière dont la CCD pourrait utiliser au mieux la dynamique suscitée, pour rehausser le profil de la désertification dans l'arène environnementale bondée, l'attraction de davantage de fonds et l'édification de synergies et de liens solides avec les partenaires onusiens anciens et nouveaux.

La transition du stade de la planification à celui de la conscientisation à celui de l'application de la CCD, a été techniquement étalée sur près de deux ans. La CRIC-3 a tenté de faire avancer davantage cette transition, mais la CCD reste confrontée à de nombreux défis cruciaux. Sans engagement financier accru, une meilleure organisation et une efficacité renforcée, la Convention, sa CdP est ses divers organes subsidiaires, dont le CRIC, ne seront pas à même de faire avancer la cause de la lutte contre la désertification et la sécheresse de manière à réussir à aider à l'amélioration des conditions de vie des êtres humains et de leur environnement dans les terres sèches partout dans le monde.

## REUNIONS A VENIR

**CONGRES INTERNATIONAL DU FORUM AGRICOLE MONDIAL:** cet événement se déroulera du 16 au 18 mai 2005, à St. Louis, Missouri, aux Etats-Unis. Les participants y examineraient les questions auxquelles se trouve confronté le système agro-alimentaire et leurs rôles dans le développement économique et le bien-être humain sous le thème "La Clé de la Paix, de la Sécurité et de la Croissance: Les Systèmes Agro-alimentaires Locaux, Régionaux et Mondiaux." Pour plus de précisions, contacter: World Agricultural Forum; tel: +1-314-206-3208; fax: +1-314-206-3222; e-mail: wafstl@stlrcga.org; internet: [http://www.worldagforum.org/2005\\_homepage.html](http://www.worldagforum.org/2005_homepage.html)

**CINQUIEME FORUM DES NATIONS UNIES SUR LES FORETS (FNUF-5):** Cette réunion aura lieu du 16 au 27 mai 2005, au siège des Nations Unies à New York. Cette réunion représente la conclusion du mandat quinquennal du FNUF. Pour de plus amples renseignements, contacter: Elisabeth Barsk-Rundquist, UNFF Secretariat; tel: +1-212-963-3262; fax: +1-917-367-3186; e-mail: barsk-rundquist@un.org; internet: <http://www.un.org/esa/forests>

**22<sup>e</sup> SESSIONS DES ORGANES SUBSIDIARIES DE LA CCCC:** Ces réunions se tiendront du 19 au 27 mai 2005, à Bonn, en Allemagne. Les SB-22 seront précédées par le "Séminaire des Experts Gouvernementaux," prévu les 16 et 17 mai, qui visera à promouvoir un échange d'information officieux sur les actions concernant l'atténuation et l'adaptation, et sur les politiques et mesures adoptées par les gouvernements pour soutenir la concrétisation des engagements pris dans le cadre de la CCCC et le Protocole de Kyoto. Pour plus de précision, contacter: UNFCCC Secretariat; tel: +49-228-815-1000; fax: +49-228-815-1999; e-mail: secretariat@unfccc.int; internet: <http://unfccc.int/meetings/sb22/items/3369.php> et <http://unfccc.int/meetings/seminar/items/3410.php>

**CONSULTATIONS ET REUNION DU CONSEIL DU FEM:** Cette réunion aura lieu du 6 au 10 juin 2005, à Washington DC, Etats-Unis. Pour plus de renseignements, contacter: GEF Secretariat; tel: +1-202-473-0508; fax: +1-202-522-3240; e-mail: secretariat@TheGEF.org; internet: [http://www.gefweb.org/Documents/Council\\_Documents/council\\_documents.html](http://www.gefweb.org/Documents/Council_Documents/council_documents.html)

## CONFERENCE PREPARATOIRE DE LA REUNION MINISTERIELLE SUR L'APPLICATION DES LOIS ET LA GOUVERNANCE EN EUROPE ET EN ASIE DU NORD:

Cette réunion se déroulera du 6 au 8 juin 2005, à Moscou, en Fédération de Russie. Cette réunion préparera le démarrage du processus de l'Application des Lois et la Gouvernance (FLEG) en Europe et en Asie du Nord. La réunion ministérielle est prévue fin 2005 en Fédération de Russie. Pour les détails, contacter: Nalin Kishor; tel: +1-202-473-8672; fax: +1-202-522-1142; e-mail: nkishor@worldbank.org; internet: <http://lnweb18.worldbank.org/ESSD/ardext.nsf/14ByDocName/ForestGovernanceProgram>

**PREMIERE REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES AIRES PROTEGEES:** Cette réunion, organisée par le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique, aura lieu du 13 au 17 juin 2005, à Montecatini, en Italie. Pour de plus amples renseignements, contacter: CBD Secretariat; tel: +1-514-288-2220; fax: +1-514-288-6588; e-mail: secretariat@biodiv.org; internet: <http://www.biodiv.org/doc/meeting.aspx?mtg=PAWG-01>

**JOURNEE MONDIALE DE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET LA SECHERESSE:** La Journée Mondiale de la Lutte Contre la Désertification et la Sécheresse est commémorée chaque année, le 17 juin. Cette année, l'événement sera célébré dans le monde entier, sous le thème "Femmes et Désertification." Des Evénements Spéciaux seront organisés à Berlin, en Allemagne, pays hôte de la CCD. Pour en savoir davantage, contacter: UNCCD Secretariat; tel: +49-228-815-2802; fax: +49-228-815-2898; e-mail: secretariat@unccd.int; internet: <http://www.unccd.int>

**EDITION 2005 DU SOMMET DU G8 A GLENEAGLES:** Le Sommet se tiendra du 6 au 8 juillet 2005, à Gleneagles, à Perthshire, en Ecosse. Menées sous la Présidence du Royaume-Uni, les délibérations du G8 se focaliseront, entre autres sujets, sur l'Afrique et les changements climatiques. Pour plus d'informations, contacter: British Prime Minister's Office; fax: +44-20-7925-0918; e-mail: <http://www.number-10.gov.uk/output/Page821.asp>; internet: <http://www.g8.gov.uk/>

**19<sup>e</sup> CONGRES INTERNATIONAL SUR L'IRRIGATION ET LE DRAINAGE (ICID):** Cette réunion aura lieu du 10 au 18 septembre 2005, à Pékin, en Chine. Le thème du Congrès sera "l'utilisation des eaux et des sols pour la sécurité alimentaire et la durabilité environnementale". Pour plus de renseignements, contacter: Chinese National Committee on Irrigation and Drainage; tel: +86-10-6210310; fax: +86-10-62180141; e-mail: [info@icid2005.org](mailto:info@icid2005.org); internet: <http://www.icid2005.org/>

**SÉPTIEME CONFERENCE DES PARTIES A LA CCD:** La CdP-7 de la CCD aura lieu du 17 au 28 octobre 2005, à Nairobi, au Kenya. Au cours de la CdP-7, la CRIC-4 se réunira également pour poursuivre l'évaluation de la Convention et élaborer des projets de décisions pour adoption à la CdP-7. Pour de plus amples renseignements, contacter: UNCCD Secretariat; tel: +49-228-815-2802; fax: +49-228-815-2898; e-mail: secretariat@unccd.int; internet: <http://www.unccd.int>

## REUNION PLENIERE DE HAUT NIVEAU DE LA 60<sup>e</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ONU, SUR LE SUIVI DES RESULTATS DU SOMMET DU

**MILLENAIRE:** Le Sommet se tiendra du 14 au 16 septembre 2005, au siège des Nations Unies à New York. La réunion entreprendra probablement une évaluation exhaustive des progrès accomplis dans la poursuite des engagements articulés dans la Déclaration du Millénaire. L'événement procédera également à l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en application intégrée et coordonnée des résultats et des engagements des principales conférences et sommets des Nations Unies dans les domaines économique, social et autres. Pour plus de précision, consulter sur l'Internet le site: [http://www.un.org/ga/59/hl60\\_plenarymeeting.html](http://www.un.org/ga/59/hl60_plenarymeeting.html)